

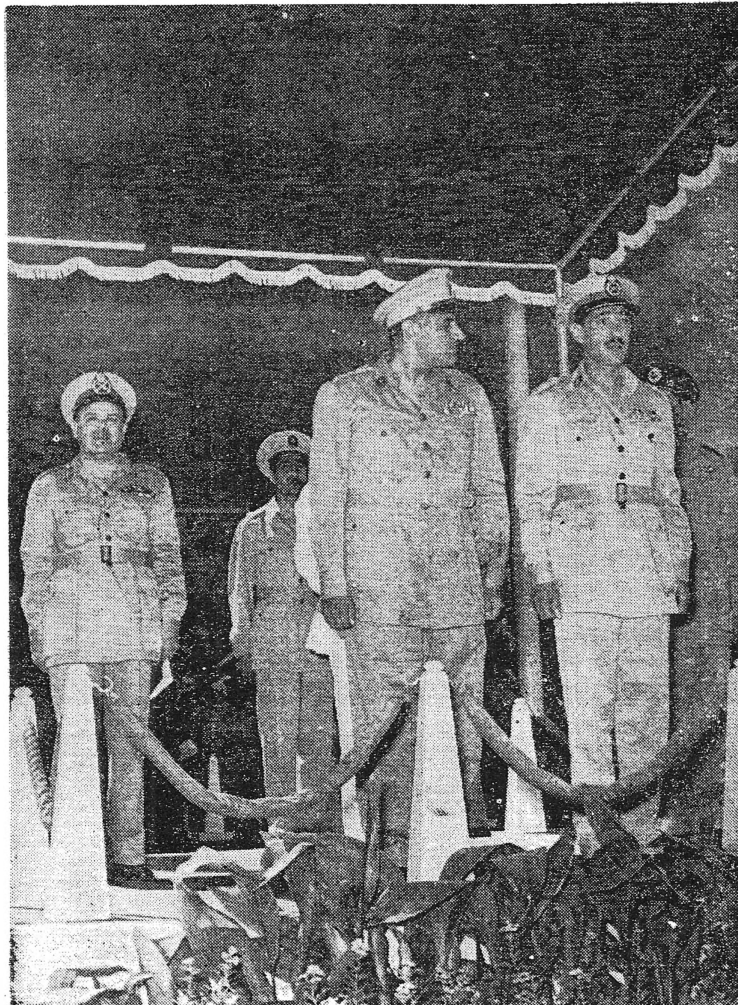
Démocratie

Organe du Parti Démocrate de l'Indépendance — 65, Bd Danton, Casablanca

Première Année N° 14

Lundi 8 Avril 1957

Prix : 30 fr.



Pour traverser le canal, on lui verse des droits de péage.

Patience et longueur de temps font mieux que force et que rage. La Fontaine

FAILLITE GOUVERNEMENTALE

EN PAGE 5

Transports : Virage dangereux

EN PAGES 6 ET 7

ALGERIE : Appel à la sagesse du peuple français

EN PAGE 4

SUEZ : Unité occidentale rompue

EN PAGE 2

Les événements... et les hommes

Un appel d'un groupe d'agriculteurs marocains

Nous recevons une lettre d'un groupe d'agriculteurs marocains dont l'intérêt est tel que nous estimons de notre devoir de lui donner la plus large diffusion possible.

Nous apprenons avec beaucoup d'étonnement que la Centrale de Travaux Agricoles, anciennement Paysanat, fait actuellement un appel d'offres de plus de 25 moissonneuses-batteuses en vue de la prochaine campagne de moissons.

Nous voudrions suggérer par la présente lettre, à la Centrale de Travaux Agricoles, de faire appel pour les besoins du travail des moissons aux agriculteurs marocains qui seraient très heureux de louer leurs machines cette année du fait qu'ils n'auront pas grand chose à moissonner chez eux.

Cela constituerait un bon appoint pour eux puisque le prix de location d'une moissonneuse-batteuse automotrice est de l'ordre de 5.000 francs par jour. D'autre part, le Gouvernement réaliserait une grande économie car 25 moissonneuses-batteuses à 3 millions environ de moyenne, cela fait 75 millions.

Ce serait une belle action envers les fellahs et une grande économie de réalisée.

En effet, si le Gouvernement faisait une enquête, il serait étonné du nombre de machines qui vont rester inactives cette année, dans le sud et en Chaouia par exemple, car il n'y aura pas de récolte.

Les fellahs seraient heureux de gagner un peu d'argent en louant leur matériel, et le Gouvernement ne doit pas négliger cette possibilité.

En espérant que vous voudrez bien apporter toute votre attention à la présente lettre.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Un groupe d'Agriculteurs Marocains qui serait très heureux de faire les moissons à la place de la Centrale des Travaux Agricoles (Ex Paysanat).

SUEZ : UNITE OCCIDENTALE ROMPUE

A l'heure où le secrétaire général de l'O.N.U., M. Hamarskjöld, revient de son voyage au Caire persuadé, non seulement de la justesse des positions égyptiennes sur le canal de Suez, mais encore certain de son acceptabilité par les usagers du Canal, des dissensions apparaissent au sein même de cet organisme.

Une extrême confusion règne actuellement parmi les signataires de la convention des usagers et l'intransigeance de la diplomatie du « Quai d'Orsay » est sérieusement battue en brèche par les associés d'hier qui n'entendent pas pour des raisons plus ou moins obscures de prestige faire les frais d'opérations tactiques hasardeuses.

C'est ainsi qu'au moment même où le colonel Nasser, décide de proposer l'ouverture d'une large discussion sur le problème de Suez, certains voudraient torpiller cette ouverture de pourparlers par un boycottage du canal, en s'associant les représentants des nations signataires de la convention des usagers. C'est là un jeu dangereux, car il est certain que les quinze invitations lancées par Nasser en vue de cette conférence internationale qui se tiendrait à Genève sous la présidence de M. Hamarskjöld, ne peuvent avoir une efficacité de rapprochement que dans la mesure où une certaine nervosité cesse de présider à des entretiens qui s'avèrent utiles à la stabilisation de la paix au Moyen-Orient.

L'importance de cette conférence ne peut échapper à personne. Le fait même que le Secrétaire Général de l'O.N.U. consente à la cautionner de sa présence, prouve l'immense progrès réalisé par les thèses égyptiennes et les possibilités de discussion qu'elles laissent entrevoir contrairement aux affirmations répétées des gouvernements franco-britanniques.

Le boycottage du canal, la création de pipe-line et le détournement des navires par le Cap, autant de moyens de chantage qui ne reposent sur aucune base de sérieux et de réalisme pratique. Ceux qui vont jusqu'à prétendre que le canal ne représente pas le moyen de transit le plus économique entre l'Orient et l'Europe n'abusent personne sur la qualité de leurs estimations. Certains documents rendus publics prouvent de manière indiscutable que la moitié de la population du globe est intéressée par le fonctionnement du Canal. En 1955, près de 108 millions de tonnes de marchandises ont transité par le Canal de Suez et sur ce total, 63 millions 431 mille tonnes d'essence et de pétrole brut. Les compagnies pétrolières estiment que l'on doit atteindre bientôt le chiffre de 100 millions de tonnes à la cadence de 50 navires transitant quotidiennement. La conséquence est que le Canal va atteindre prochainement sa limite de capacité. Des transformations s'avèreront sans doute nécessaires et coûteront près de 100 milliards. L'ancienne compagnie du Canal est prête à les avancer si on la rétablit dans ses prérogatives d'avant la nationalisation. Cette offre inacceptable pour l'Egypte prouve l'irremplaçabilité du Canal. On ne peut pour preuve que l'impatience des compagnies pétrolières qui dans leur ensemble sont prêtes à payer les droits de passage à la nouvelle compagnie égyptienne de Gestion du Canal.

C'est là le noeud du problème. Le Moyen-Orient est et restera la grande source du pétrole mondial. De nombreux bassins — hormis ceux du sud de l'Arabie — montrent que les ressources pétrolières des pays arabes constituent à l'heure actuelle plus de la moitié des réserves totales du monde, soit 16 milliards 815 millions de tonnes pour des réserves mondiales de 26 milliards de tonnes. En outre l'analyse des courbes de productions des pays producteurs démontre qu'en 1960, le Moyen-Orient fournira annuellement 259 millions de mètres cubes de produits pétroliers contre 160 millions en 1955, pour atteindre le chiffre de 636 millions en 1972.

Toutes ces statistiques prouvent que l'heure n'est pas encore venue où il sera possible de se passer du Canal de Suez.

C'est une des raisons pour laquelle on reste sceptique quant aux méthodes de remplacement qui ne sont pas destinées à autre chose qu'à faire pression sur l'Egypte. Le gouvernement du Caire est resté calme devant le chantage et a répondu par l'offre de Conférence à Genève. Plus réalistes et aussi moins engagés que leurs partenaires de l'Association des Usagers, la Hollande et l'Italie ont accepté d'ores et déjà de verser les droits de péage à l'Egypte. Elles seraient bientôt suivies par la quasi-totalité des signataires de la convention des usagers qui entendent fort peu sacrifier leurs propres intérêts à la politique étrangère franco-britannique. Encore n'est-il pas sûr que la Grande-Bretagne soutiendra longtemps la France dans le match qui oppose M. Pineau au colonel Nasser. L'Amirauté britannique qui possède de gros intérêts pétroliers entend agir sur le Foring. Office pour rompre l'isolement où la diplomatie britannique s'est enfermée depuis son appui inconditionnel à la politique du Quai d'Orsay. La France risque donc de rester seule à ne pas vouloir admettre le fait de la nationalisation du Canal.

Le dernier navire obstruant le Canal, la frégate « Aboukir » vient d'être renfloué. Les compagnies pétrolières qui furent les grandes perdantes de l'affaire de Suez, insistent pour que désormais la négociation compréhensive remplace la mauvaise humeur hargneuse dans la discussion.

L'International Chamber of Shipping qui contrôle près de 80 % des navires usagers du Canal, s'élève contre la méconnaissance des problèmes maritimes pratiques que l'on veut continuer d'ignorer au cours des discussions sur Suez. Parallèlement la défunte Compagnie du Canal déclare dans un rapport :

« A la lumière des chiffres, chacun pourra voir ce que lui coûterait une stérilisation du Canal dont sans doute personne n'apprécie la portée et dont les usagers ne mesurent probablement pas les limites ».

Le ministre des Affaires Etrangères égyptien ne pouvait espérer venir d'un horizon aussi qualifié qu'attendu, une approbation officielle des déclarations du colonel Nasser sur l'indispensabilité du Canal de Suez dans le contexte maritime et économique international.

Si, un élargissement du Canal paraît indispensable, le problème sera de savoir comment dans le cadre de la souveraineté de l'Egypte, la coopération internationale est capable de concilier ses intérêts présents et futurs avec la légitimité des droits d'une nation non-inféodée à un bloc quelconque. La convention de 1888 doit faire place à une nouvelle convention où les locataires du trafic reconnaîtront le droit de contrôle du légitime propriétaire. C'est ici que la conférence de Genève, présidée par M. Hamarskjöld prend tout le sens d'un test décisif.

LE DIPLOMATE

Deux ans de prison... pour une gifle !

Alors que nous sommes prêts à mettre sous presse, une nouvelle nous arrive, de Beni-Mellal, que nous n'oublions sans commentaire, nous réservant d'en parler la semaine prochaine.

Il s'agit d'une affaire de gifle...

Pour avoir giflé un homme qui se livrait sur lui à des actes de violence, un honorable citoyen nommé Ben Nacer Alichen s'est vu infliger SIX MOIS DE PRISON par le juge délégué de Kasba-Padla.

La peine lui semblant d'autant plus excessive qu'il était, en l'occurrence, en situation de légitime défense, Ben Nacer interjeta appel devant le Tribunal Régional de Beni-Mellal. Résultat, ce n'est plus à six mois, mais bien à DEUX ANS DE PRISON FERME qu'il a été condamné ! Deux ans de prison pour une gifle, c'est un jugement que nous considérons d'une sévérité excessive pour ne pas dire plus. Que le juge qui a prononcé un tel jugement, n'oublie pas la valeur de la liberté humaine et pèse avec sérénité la sanction qu'il inflige à un honorable

citoyen dont le passé est digne et qui a rendu de grands services à l'époque de la libération.

Nous restons stupéfait devant un tel jugement.

JORDANIE

Une société arabe dont les actions seront mises en souscription publique en Jordanie, en Syrie, et en Arabie Séoudite, dans le Koweït et dans les Emirats du Golfe Persique, et à laquelle souscriront les gouvernements des pays arabes, sera constituée pour la construction du canal du Ghor Oriental, en vue de la réutilisation des eaux du Yarmouk pour l'irrigation des terres et pour l'obtention de force électrique.

La Commission Syro-Jordanienne du Yarmouk évalue à 4.500.000 dinars le coût de la construction de ce Canal. Les frais de premier établissement doivent s'élever à 60.000 dinars. Le gouvernement jordanien a ouvert un crédit de 100.000 dinars pour les premiers travaux.



**OMNIUM FRANCO-CHERIFIEN
D'ASSURANCES**

Jean-Louis JOCHUM
Assureur

Agrément N° 45/79 du
Ministère des Finances

TOUTES ASSURANCES
DEFENSE - CONTENTIEUX
CREDIT AUTO

(A 100 m du cinéma Atlas) et OUED-ZEM. RUE CELU

Industrialisation et plan en Egypte

Dans une conférence sur « Le rôle de l'industrie dans le développement de l'économie égyptienne », le Dr Aziz Sedki, ministre égyptien de l'Industrie a rappelé les efforts du gouvernement pour l'industrialisation du pays.

On relève que les nouveaux investissements de capitaux privés dans l'industrie qui s'élevaient à L.E. 2.141.000 en 1951 ont atteint en 1955 L.E. 9.734.000.

En ce qui concerne les investissements de l'Etat le budget du Conseil de la Production, pour le développement industriel est passé de L.E. 3.200.000 en 1954-1955 à L.E. ; 12.000.000 en 1955-1956 ; il est estimé à L.E. 10 millions pour l'exercice 1956-1957. Ce budget comprend la participation de l'Etat dans certains projets industriels dont la construction d'une raffinerie de pétrole

et d'un pipe-line, l'exploitation des richesses minières, une usine d'engrais chimiques, la Société du Fer et de l'Acier, la construction d'un chantier naval, la Société de Matériel de Chemins de Fer.

Le Dr Aziz Sedki a mis en relief le rôle de coordination que doit jouer le plan quinquennal dans l'exploitation des ressources du pays et son essor industriel. Le plan quinquennal prévoit L.E. 251.000.000 pour le financement des industries de base, et L.E. 65.000.000 pour le financement des industries de consommation.

Selon le ministre de l'Industrie, la réalisation du programme prévu par le plan quinquennal permettra l'augmentation du revenu national de 7 % par rapport à 1957. Le revenu industriel marque alors une augmentation de 64 %.

Le pétrole saharien

Le plan français d'exploitation du pétrole saharien a été approuvé par un conseil interministériel.

Il doit permettre l'exploitation, dès 1958 de 500.000 tonnes de pétrole, ce qui représenterait pour la France une économie de 10 millions de dollars par an.

D'Hassi Messaoud le pétrole serait vraisemblablement transporté à Toggourt par pipe-line d'où il continuerait le voyage par chemin de fer.

D'autres travaux s'inscrivent dans un plan de trois ans, qui permettraient de porter la production de pétrole à 10 millions de tonnes par an. Ils coûteraient environ 275 milliards de francs, mais permettraient une économie annuelle (en devises) de 70 milliards de francs. On comprend mieux en lisant ces chiffres

de quelle importance est le pétrole saharien pour la France.

La perspective de la construction d'une raffinerie et d'un complexe sidérurgique coûtant une trentaine de milliards a d'ailleurs été retenue qui augmenterait encore l'importance du Sahara au point de vue industriel.

Après la libération de Mgr Makarios

Oublions le passé, revenons... l'air est connu. Les Britanniques finissent par où ils auraient dû commencer. Alors que tous les pays qui affrontent des problèmes coloniaux sont à la recherche d'interlocuteurs valables, ils avaient tout simplement envoyé en exil l'Ethnarque de Chypre. Londres avait préférée la politique de force préconisée par le maréchal Harding à la politique de négociations du Foreign Office.

La boucle ainsi bouclée — Makarios exilé puis libéré — il reste à savoir comment s'engageront les nouvelles négociations. Le tout est de sortir de l'impasse et de ne pas aller au devant d'un nouvel échec. Il semble que les précautions ont été prises afin que le nouveau dialogue ne se solde pas par une querelle générale. Peu importe que la question soit traitée au sein de l'O.T.A.N., comme le demandent les Anglais et les Turcs, ou directement entre Londres et les Chypriotes, comme le demandent les Grecs. L'essentiel est d'ÊTRE D'ACCORD avant de convoquer une nouvelle conférence.

Travaux en Kabylie

La production d'électricité, qu'elle soit d'origine thermique ou hydraulique, devant augmenter considérablement pour qu'elle puisse satisfaire aux besoins de la consommation, un vaste plan d'équipement est actuellement mis en œuvre dans le bassin supérieur de l'Oued Djedjen.

A Marj ez Erraguene, un barrage retiendra 205 millions de m³ d'eau et animera deux usines hydro-électriques qui doivent produire annuellement 138 millions de KWH puis 310 millions de KWH.

Une ligne de 150.000 volts est mise en construction pour transporter cette énergie de la Haute Kabylie à la région algéroise. Elle sera longue de 350 kilomètres environ.

Dans l'état actuel des travaux, 1.300 ouvriers sont actuellement employés.

EDITORIAL

La politique des Commissions

Nous constatons, avec regret, que depuis l'arrestation des chefs du F.L.N., les rapports entre le Maroc et la France vont en se détériorant. Fidèles à l'esprit de la déclaration du 2 mars 1956, notre volonté est de construire dans la clarté et dans l'amitié les relations du Maroc et de la France et ce dans le respect de leurs souverainetés respectives.

Malheureusement depuis octobre 1956 l'atmosphère s'est viciée et les méthodes de travail auxquelles on a eu recours pour sortir les rapports du Maroc et de la France du borbier ont été tortueuses. Vouloir sauver la face devant une opinion publique sensibilisée en rusant, en louvoyant et en cherchant des palliatifs, c'est éviter la recherche des solutions valables. La dernière trouvaille de notre gouvernement pour éviter les difficultés et pour ne pas aborder les problèmes au fond, c'est la création de commissions d'études : Commissions pour étudier le cas de l'avion marocain arraisonné par des avions français en dehors des eaux territoriales de la France, et transportant les chefs F.L.N., commissions pour solutionner le problème des frontières et demain serons-nous peut-être informés qu'une troisième commission est créée pour discuter du litige qui oppose les gouvernements de Rabat et de Paris sur la présence de l'armée française sur notre territoire. Que signifient toutes ces commissions ? Auront-elles la vertu de normaliser les rapports franco-marocains et ce dans le respect de nos aspirations nationales. Etudions l'une après l'autre les deux premières affaires qui vont être examinées et solutionnées grâce à la méthode des commissions.

L'affaire de l'arrestation des chefs F.L.N.

Invités par S.M. le Sultan, ils étaient venus assister à la Conférence de Tunis dans le but de se concerter avec le Souverain marocain et avec le Premier tunisien sur les modalités propres à faciliter la négociation avec la France. Benbella et ses compagnons qui voyagent dans un avion marocain ont été arraisonnés par des avions français. A présent après cinq mois d'attente et après les déclarations courageuses, justes et fermes du gouvernement marocain réclamant la libération des hôtes de S.M., avant la reprise de toutes négociations, on oublie les premières positions définies dans des discours officiels. On crée à présent des commissions ; il faudra s'entendre sur la fixation de la date et du lieu de réunion de cette commission. Il faudra lui donner le temps d'étudier les données du problème, permettre au Maroc et à la France de présenter chacun sa thèse, donner le temps de la réflexion aux honorables membres de la commission qui pendant une période qui sera longue confronteront leurs points de vue. En attendant la guerre fera rage en Algérie et Benbella et ses compagnons continueront à être les prisonniers de la France. On veut ainsi amuser et divertir la galerie et laisser le temps faire son œuvre. A la longue on oubliera le problème de l'arraisonnement de l'avion marocain par des avions français et l'arrestation des chefs F.L.N. hôtes de S.M. le Roi du Maroc.

De qui se moque-t-on ?

Qui veut-on tromper ? Est-ce l'opinion publique algérienne et marocaine ? Personne n'est dupe de ces méthodes hypocrites qui n'honorent pas ceux qui les pratiquent.

Paresseux et incapable le gouvernement de Rabat veut convaincre le gouvernement de Paris de créer une autre commission qu'on intitulerait pompeusement la commission des frontières. Elle aura pour mission l'étude et la solution de tous les litiges relatifs aux frontières et qui divisent le Maroc et la France. Dans leur étendue la plus longue les frontières marocaines sont communes avec les frontières algériennes. Accepter de discuter de ces frontières avec la France c'est reconnaître de facto sa thèse sur le problème algérien. Nous serons alors en pleine contradiction avec nos discours et nos déclarations officielles et notre thèse de l'Algérie libre et indépendante aura eu une vie bien courte.

Le problème des frontières est vital pour le peuple marocain et ne peut se traiter à l'intérieur de commissions spécialisées. Ce qu'il faut, c'est avant tout, qu'à l'échelon gouvernemental on tombe d'accord sur les principes qui doivent régir et orienter les recherches de la commission. A notre connaissance les thèses marocaines et françaises sur les frontières sont diamétralement opposées et pour ne citer qu'un exemple : la Mauritanie ; elle est pour nous terre marocaine alors qu'elle est considérée par les Français comme territoire d'Outre-Mer. Quand les membres de la commission des frontières aborderont ce chapitre des négociations quels sont les critères qui les dirigeront dans leur études ? Il n'y a aucun commun dénominateur entre les points de vue marocains et français sur ce point et ce n'est pas une commission spécialisée quelque importante qu'elle soit qui peut trouver ce commun dénominateur. Le problème des frontières dans son cadre général doit dépendre des autorités les plus importantes de l'Etat. Le laisser entre les mains de la commission des frontières, c'est sciemment décider d'en éviter une étude sérieuse.

Cette méthode de travail n'est ni efficace, ni honnête. Le langage de la vérité paie. Ceux qui baisent avec la vérité et c'est le cas du gouvernement de Rabat sont condamnés à l'échec.

« DEMOCRATIE »

La production d'électricité et de gaz en Algérie

Alors que la production d'électricité d'origine thermique est passée de 593.903.289 KWH en 1955 à 535.158.647 KWH en 1956, c'est-à-dire à faibli légèrement, par contre la production d'électricité d'origine hydraulique s'est élevée de 290.712.618 KWH en 1955 à 420.496.230 KWH en 1956, ce qui valorise le plan d'équipement hydro-électrique de l'Algérie.

La consommation est en légère augmentation, puisqu'elle est passée de 871.922.607 KWH en 1955 à 942.433.756 KWH en 1956.

En ce qui concerne le gaz, la progression est à peu près semblable, puisque la production a passé de 83.9e2.100 m³ en 1955 à 97.988.800 m³ pour 1956.

« Démocratie »

Directeur : M. CHERKAOUI
65, Bd. Danton - Casablanca.
Téléphone : 537-85 et la suite
Adr. Tél. : Démocratie Casablanca

ABONNEMENTS :

1 an L.500 fr.
6 mois 750 fr.
3 mois 400 fr.
C.C.P. Rabat 882-83.

Imprimerie AMAL, 65 Bd Danton

ALGERIE : Appel à la sagesse du peuple français

La situation algérienne se détériore à un rythme accru. L'Assemblée Nationale française a de nouveau accordé sa confiance au Président Mallet ; l'absurdité politique du ministre-résident se trouve donc, dans l'immédiat, confirmée. D'autre part, la conférence de presse de Tunis manifeste, semble-t-il, un certain raidissement du Front de Libération. L'issue du conflit ne résiderait-elle donc dans la guerre totale, et jusqu'à l'épuisement de l'un des camps ? Seuls les partisans de l'extermination radicale le soutiendraient, car les chances d'un dialogue, si rétrécies soient-elles, subsistent malgré tout ; les déclarations de Tunis, en particulier, ne le rendent nullement impossible. Il convient d'y revenir de manière à préciser, dans toute leur rigueur, les données actuelles du problème.

Certes, au début de sa conférence, le porte-parole du F.L.N. rejette la thèse française : cessez-le-feu, élections, négociation. Il critique, entre autres, la notion d'élection, telle que la conçoit le gouvernement Mallet. Selon le Président du Conseil, ces élections, libres et contrôlées, désigneraient les représentants valables du peuple algérien, avec lesquels la France définirait le nouveau statut de l'Algérie. Ces élections n'impliqueraient aucun préalable politique, elles n'engageraient pas, en elles-mêmes, le gouvernement français à reconnaître, à plus ou moins longue échéance, l'indépendance de l'Algérie. Son devenir demeure donc indéterminé. Les élections proposées par le gouvernement français s'inscrivent dans un contexte français, elles constituent une affaire intérieure française.

Aussi le F.L.N. ne peut-il les accepter. Il repousse à juste raison toute élection « gratuite », car sa gratuité mettrait en cause la légitimité et la valeur de son combat. « Pas d'élections qui n'impliquent pas la reconnaissance de notre indépendance ». Le plan algérien se place d'emblée dans une perspective radicalement différente du plan français : il comporte la reconnaissance de l'indépendance algérienne. « Il faut d'abord l'inscrire dans les faits », puis la constitution d'un gouvernement provisoire de négociation ; ce gouvernement décidera, en outre, de l'opportunité des élections : « Ce sera un problème de politique algérienne ».

A la trilogie française : cessez-le-feu, élections, négociations, s'oppose le triptyque algérien : indépendance, négociations, élections. L'opposition est

radicale. Pourquoi le F.L.N. rejette-t-il catégoriquement les propositions françaises ?

Il y a à tenir compte, également, dans l'appréciation de la déclaration F.L.N., de la réalité nationale algérienne. Le peuple algérien a pris les armes parce qu'il n'en pouvait plus de vivre au rabais, sa détermination ne se marchande pas et il ne retrouvera sa dignité, sa humanité que dans une Algérie indépendante. L'indépendance de son pays est la condition de sa liberté, c'est elle qui mettra fin à son esclavage. Aussi bien, vis-à-vis de ce peuple, toute discussion sur le fait même de l'indépendance serait une trahison ; les manœuvres, toujours plus ou moins mystificatrices de la politique française, ne sont pas son fait ; et au moment où le ministre Lacoste proclame l'affaiblissement du Front, la lassitude des combattants, la désorganisation des cellules, au moment où l'on assure que dans trois mois, tout sera rentré dans l'ordre (français, naturellement), le moindre geste de conciliation eût été interprété comme une défaite. « Extrémistes », parce qu'ils affirment sans ambiguïté leur position ; en pleine débacle, s'ils avaient employé la phraséologie octuée des diplomates de salon. La France elle-même les enferme dans une alternative telle qu'ils ne pouvaient opter que pour « l'intransigeance ». Il y a là encore de la mauvaise foi : tandis qu'en France l'opinion, inquiète, s'éveille, il s'agit de la tromper à nouveau : « Vous voyez bien, ce sont des fanatiques, des extrémistes, ils ne veulent rien savoir ». On disqualifie l'adversaire pour se justifier ; le procédé est misérable ; la preuve, c'est qu'il lui donne raison.

Alors, tout espoir de parvenir à une solution négociée est-il détruit ? Le délégué du Front, dans sa conférence de presse, a-t-il fermé toutes les issues ? Je ne le crois pas.

D'abord, il n'eût peut-être pas été inutile de rappeler que le Dr Lamine n'a fait que réaffirmer publiquement des thèses déjà contenues dans la plate-forme politique du Front, publiée à la suite du Congrès du 20 août 1956. On y trouve exposées les conditions d'un éventuel cessez-le-feu :

- « 1° Reconnaissance de la Nation Algérienne « indivisible. »
- « 2° Reconnaissance de l'Indépendance de « l'Algérie et de sa souveraineté dans tous les « domaines, jusque et y compris la défense et la « diplomatie. »

« 3° Libération de tous les Algériens et Algériennes, emprisonnés, internés ou exilés.

« 4° Reconnaissance du F.L.N. comme seule « organisation représentant le peuple algérien et « seule habilitée en vue de toute négociation. »

Et, plus loin :

« Toutes les questions ayant trait à la représen- « tativité du peuple algérien sont du ressort ex- « clusif du F.L.N. (gouvernement, élections). Au- « cune ingérence de ce fait de la part du gou- « vernement français n'est admise ».

Le porte-parole du F.L.N. à Tunis n'a pas dit autre chose. Il a opposé une fin de non-recevoir aux propositions du Président Mallet ? C'est exact ; mais c'est exact aussi qu'elles étaient, telles quelles, irrecevables. Il a donc fermé des portes ? En réalité, la France ne les a jamais ouvertes. Aussi le problème demeure-t-il entier, rien n'a été refusé parce que rien, en fait, n'a été offert ; et c'est pour cette raison que le dialogue nous paraît encore possible : il n'a pas commencé.

Quelles seraient donc les conditions nécessaires à son établissement ?

1°) Il n'y a pas à escompter, de part ni d'autre, de victoire militaire. L'Armée de Libération ne vaincra pas, purement et simplement, les troupes françaises ; d'ailleurs, elle ne le prétend pas. Inversement, il est vain d'espérer la dislocation, ou l'essoufflement des maquis. La pacification a échoué. Par elle-même ; enfin, la force est incapable de résoudre un problème essentiellement politique.

2°) La première condition à remplir, si l'on veut discuter, est donc de mettre un terme à l'actuelle épreuve de force. Le gouvernement Mallet propose un cessez-le-feu ? Qu'il donne donc des preuves de sa bonne foi ! Pourquoi ne pas rappeler en France les troupes parcas, en laissant sur place une armée moins compromise, et qui se bornerait, dans l'immédiat, à être-là ? Prête à reprendre, éventuellement, le combat, elle cesserait, quant à elle, les hostilités.

3°) Cette première mesure devrait évidemment s'accompagner d'une totale réorganisation de l'administration et de ses méthodes : départ de Lacoste et de ses conseillers, mise à l'écart des agitateurs ultras, cessation des tortures et des emprisonnements arbitraires, libération des détenus politiques...

Du côté français, la preuve serait ainsi administrée d'une authentique volonté de négociation. Et c'est par là qu'il faut commencer. C'est à la France qu'il appartient de faire le premier geste, c'est au maître de montrer qu'il entend affranchir son esclave. A lui le premier pas, à lui de démontrer, en ce qui le concerne, la bonne foi de ses propositions.

Convaincu, alors, de cette bonne foi, le Front, sans compromettre l'indépendance de l'Algérie, accepterait, il n'y a pas à en douter, une conférence de la table ronde. Il ne se refuserait certainement pas à des élections qui ne mettraient nullement en cause le sens de son combat, et qui auraient l'avantage, en manifestant, dans la paix, l'unanimité frontiste de l'Algérie, de convaincre l'opinion française de sa représentativité et, par suite, de la détermination générale de l'Algérie à prendre place dans le concert des nations libres. L'internationalisation, désormais réalisée, de la question algérienne, et la médiation, que le Front ne repousse nullement, de pays neutres ou amis, garantiraient ces démarches de toute nouvelle escroquerie.

L'indépendance, dans ce dialogue, ne se trouverait pas compromise. Lorsque la France, en effet, manifesterait, par des actes précis, un changement réel de politique, il n'y aura plus de question. Se disposer à négocier, c'est indiquer déjà qu'on accepte le bien-fondé d'une revendication dont le principe demeure indiscutable, mais qu'on désire accommoder à ses propres nécessités plutôt que de le subir comme un destin. Peu importent les mois, et les circonvolutions. Il s'agit, d'abord, d'un problème d'intentions, et la procédure fera le reste. Négocier, c'est justement choisir de confier à une procédure honorable une solution en elle-même inéluctable. Comme le souligne justement un éditorialiste, « il y a un engrenage et une dynamique de la négociation qui sont essentiels ». Et le délégué F.L.N. a raison d'affirmer que l'indépendance et le droit à l'indépendance sont une seule et même chose : du jour où un gouvernement français reconnaît le droit de l'Algérie à l'auto-détermination, le problème sera quant au fond, résolu.

Mais n'est-ce pas trop attendre des politiciens français ? N'est-ce pas leur accorder trop de réalisme politique ? Il est à craindre que l'aveuglement stupide, que le patriotisme inverti des dirigeants actuels ou de leurs successeurs (le F.L.N. ne se fait pas d'illusions) ne détruisent les dernières chances de la France en Algérie. Les Algériens comptent davantage sur un proche revirement de l'opinion française ; mais la nation saura-t-elle faire preuve d'un sursaut rédempteur ? « Un jour viendra, déclare le Dr Lamine, où elle comprendra ». Il est grand temps que ce jour-là se lève.

M. MASCHINO

TORTURES

Alors que le gouvernement Guy Mollet affirme rechercher à négocier et prétend que seule l'intransigeance des hommes du F.L.N. empêche ces négociations, nous croyons devoir reproduire quelques extraits d'un article de Louis HOUDEVILLE, paru dans « Nouvelle Gauche » du 25 mars. Les voici :

Lorsqu'un crime est commis, la logique et la morale veulent que les forces de l'ordre recherchent le criminel et le mettent hors d'état de continuer ses forfaits.

Lorsque des hommes et des femmes, voire des enfants sont torturés, battus, humiliés par la police, les parachutistes ou des groupements politiques, la logique et l'ordre molletistes veulent que ceux qui dénoncent ces crimes soient poursuivis et traduits devant les tribunaux. Se taire devient un devoir national, une participation à l'œuvre de salut public et de grandeur nationale que mène le gouvernement en Algérie.

Nous ne citerons que pour mémoire le ramassage militaire des enfants d'âge scolaire, ramassage accompagné de menaces et de violences mineures. Nous nous bornerons à rappeler le nombre relativement élevé d'Algériens « abattus lors d'une tentative de fuite ». Cela, pour la presse algéroise, relève du fait divers quotidien.

LES SUICIDES

Nous attirons d'abord l'attention de l'opinion sur des « cas » de suicide.

Le 9 mars, une dépêche de l'Associated Press nous informe que Rachid Fodil s'est suicidé en se jetant d'un second étage lors de la reconstitution d'un attentat.

M^r Boudmendjel a aussi tenté de se suicider quelques jours après son arrestation.

« Paris-Presse » nous présente une photo où nous voyons Larbi Ben M'Hidi entravé par les pieds et les mains. La presse nous apprend que cette mesure avait dû être prise, car cet homme « ésespéré » songeait à s'enfuir à la première occasion. Comment peut-on se pendre avec les pieds et les mains entravés et lorsqu'on est soumis à une « surveillance spéciale » ?

Qu'est devenue la jeune étudiante Khene Malika, mère d'un bébé de trois mois, enlevée par les parachutistes le 11 mars dernier. A quel traitement a-t-elle été soumise ? Pourquoi est-il impossible d'obtenir le moindre renseignement sur elle depuis le 11 mars ?

Que sont devenus Maiza et Malek, arrêtés après la grève de huit jours ? Et Akli Mohamed et Brixli Djamel arrêtés à Tiemcen et dont on est sans nouvelle depuis semaines. Sont-ils aux mains du général Massu ?

Djemila Ben Mohamed, sœur de Mustapha Ben Mohamed a été arrêtée par les « parcas » du général Massu dans la nuit du 6 au 7 mars 1957. Les parcas sont revenus perquisitionner à son domicile dans la nuit du 9 au 10 mars. Elle était présente à la perquisition. Mais comme elle ne pouvait pas marcher, les soldats devaient la porter à bras. A la suite de quels traitements cette femme ne peut-elle plus marcher ?

LES CAMPS

Nous avons déjà parlé des camps d'internement. Celui de Paul Cazelle qui vient de s'ouvrir est situé à 90 kilomètres de Berrouaghia et à 240 kilomètres d'Alger. Les internés vivent parqués sous des tentes, à trente parabri de toile, avec une paille pour deux et une couverture pour trois. Vipères, scorpions pullulent. Visites, correspondance sont interdites. Fin février, cent internés de Berrouaghia sont arrivés à Paul Cazelle : ils sont entrés dans le camp les mains en l'air et en se traînant sur les genoux. Faut-il parler de la nourriture, des brimades, injures et coups ? Sans doute cela fait-il aussi partie du folklore local...

LE MOYEN AGE

Le 5 mars, en première page, « Le Journal d'Alger » publiait une photo d'un homme sanglant : c'était celle de Bensemmane Terfick qui, un carcan autour du cou sur lequel deux panneaux étaient cloués, était promené sous la menace des mitraillettes des parcas du général Massu dans les rues de Kouba. Sur ces panneaux on pouvait lire : « J'étais responsable du F.L.N... Mes 24 complices sont en prison. Ne m'imites pas. Vive l'Algérie Française ».

FAILLITE GOUVERNEMENTALE

Un homme d'état a déclaré que gouverner c'était prévoir. La formule est heureuse, à la seule condition que les membres du gouvernement sachent également tirer les conséquences proches ou lointaines de leurs prévisions. Dans le contexte marocain, il ne semble malheureusement pas que cette formule de gestion positive de l'Etat reçoive seulement un commencement d'exécution. Rarement en effet, et dans tous les domaines, l'imprévoyance et l'incohésion ont eu autant droit de cité. Le bilan gouvernemental est effroyablement négatif et la politique à la petite semaine fort en honneur à Rabat, conduit le pays au bord de la catastrophe. Si la formule cartésienne, du « Je pense donc je suis » doit se transposer à l'échelle des gouvernements, l'on peut affirmer que le gouvernement marocain ne pense pas ou pense mal, ce qui laisse supposer sa non-existence. L'absence de gouvernement en définition politique se traduit par le mot « Anarchie ». Il va de soi que sans se tromper il est permis d'affirmer que l'anarchie règne en maîtresse à l'échelon de chaque département ministériel, faisant peser sur le pays, les lourdes conséquences de l'aberrante gestion dont le peuple marocain est victime. En politique, plus que partout ailleurs, les malversations et les erreurs se payent cher, les gouvernements ont les échecs qu'ils méritent. C'est justice, mais il est tragique de penser que c'est le pays qui doit en souffrir.

Les frémissements qui ont suivi la proclamation de l'indépendance et le retour de Sa Majesté Mohammed V sur le trône chérifien, ont permis à certains hommes politiques marocains de se livrer à l'escroquerie politique la plus méprisable : la démagogie. Il est certain qu'un pays qui vient de renaitre à l'indépendance, se trouve dépositaire d'un lourd tribut de séquelles dues à l'administration colonialiste qui s'en va. Placé dans le cadre d'une infrastructure politico-économique complémentaire de la politique et de l'économie française, le Maroc se devait de chercher et de trouver les moyens de faire succéder à l'indépendance de jure, l'indépendance de facto. Il est rare de rencontrer un bilan de faillite à la mesure de celui que le gouvernement homogène se refuse à présenter. La politique ou plus exactement le manque de politique du gouvernement marocain a placé le Maroc, dans une situation de mendiant professionnel incompatible avec l'honneur et la dignité d'une nation jeune qui se veut d'avenir. Puisque le gouvernement marocain se refuse à déposer son bilan, il faut bien le déposer pour lui, en l'avertissant cependant que le peuple n'entend pas être le syndicat de cette faillite : sinon pour la déclarer frauduleuse avec toutes les conséquences que peut entraîner ce qualificatif.

Misère physiologique et sous-emploi

Il est sans doute inutile de revenir à nouveau sur la question tant de fois posée et jamais résolue de la misère physiologique croissante qui pèse sur le Maroc. Le processus de l'insécurité, du sous-emploi, fait que, plus que jamais, l'incertitude du lendemain se transforme en angoisse véritable.

Les palliatifs improvisés, création de chantiers urbains dans les principales villes du Maroc, ouverture de crédits pour améliorer le réseau routier, s'avèrent notoirement insuffisants. Pour urgentes et imposées, par les faits que soient ces mesures, elles ne peuvent présenter qu'un caractère provisoire. La charité n'a jamais été une formule constructive en matière de gouvernement, puisqu'elle ne permet que de prolonger un état de fait inadmissible ; à savoir : le maintien d'un sous-prolétariat à qui l'on offre de temps en temps un os à ronger pour lui faire oublier et sa faim et ses droits. Un des premiers devoirs de l'état est d'assurer aux citoyens le droit au droit. Plein emploi et développement économique sont les deux seuls remèdes positifs à un état de fait qui menace le Maroc dans ses œuvres vives.

Dans ce domaine, la planification est nécessaire et seule applicable en vertu des principes constructifs et étudiés qui doivent assurer un plein développement économique, une fois les objectifs de départ, réalisés. C'est une politique d'ensemble qu'il faut mettre sur pied et non pas des politiques parallèles et souvent contradictoires.

Nous voyons l'engrenage, la gestion financière catastrophique du gouvernement marocain, lui fait négliger les sérieux impératifs du sous-emploi et de l'investissement rentable, cet oubli engendre la désaffection des capitaux étrangers et l'augmentation des statistiques des sans-travaux, le chômage porte en lui le drame de la misère physiologique et du manque de nourriture, le mécontentement se fait jour et l'on cherche à tout prix à y pallier

par des mesures hâtivement esquissées et à peine pensées qui peuvent rendre la future économie marocaine tributaire d'une économie plus forte. La conséquence de cette méthode est l'assujettissement économique d'abord et l'assujettissement politique ensuite. Le monde fourmille de ces sortes d'exemples. Le gouvernement marocain n'aura certes pas l'excuse de l'originalité dans cette mise à l'encaje de la liberté marocaine. C'est une politique de coopération d'égal à égal qu'il faut pratiquer et non établir des relations de maître à valet, sans quoi la Liberté Nationale chèrement conquise ne présente plus aucun sens. Il serait vain de vouloir démontrer comme l'entend le gouvernement, que la réussite est faite de souplesse plus ou moins tactique. Sans vouloir démontrer que les souplesses antérieures ne nous paraissent guère avoir porté de fruits, il faut cependant signaler qu'il serait dangereux de laisser s'établir un ersatz de néo-colonialisme économique et les moyens de pression et de chantage qu'il porte inévitablement en lui. Il faut que le gouvernement s'attache, si cela lui est possible, à démontrer que zone franc ne sera jamais la traduction d'Union Française. Rétablir l'économie marocaine est certes une tâche écrasante, mais il ne paraît pas que le gouvernement actuel soit apte à réaliser cet objectif. Il faut avoir une politique et s'y tenir. Le peuple marocain a droit au travail et à la quotidienne subsistance. Il comprendra que pour construire un pays neuf et digne dans une véritable indépendance, il soit nécessaire de faire des sacrifices, mais il entend aussi que ces sacrifices ne soient ni vains, ni à sens unique. Il entend aussi ne pas être trompé. Mettre en relief des palliatifs afin de les faire passer pour des solutions, c'est indiscutablement de la malhonnêteté. La misère ne sera pas supprimée parce que l'on aura autorisé la mendicité sur la voie publique après avoir demandé à ceux qui en ont les moyens de faire un petit effort. C'est là une politique de Gribouille. Le rôle des honnêtes gens est de la dénoncer car, comme le disait Rabelais : « D'aucuns frotaient les oreilles des ânes et n'y perdaient point leur lessive ». Si ventre affamé n'a pas oreilles, les affamés ne sont pas les responsables de la mauvaise gestion des affaires de la nation.

Fonctionnarisme parasitaire

Le fonctionnaire se doit d'être le serviteur de l'ETAT. Le fonctionnaire ne doit en aucune manière être à la remorque ou à la solde d'un parti politique. Il est au service de la Loi qu'il est chargé de faire appliquer, il est un des rouages de la gestion étatique et non un agent de propagande de parti politique, le parti politique de son choix fut-il au gouvernement. La fonction publique est une institution d'état qui demande à ses agents, l'interprétation intelligente des directives à leur échelon. Le fonctionnaire doit être capable de remplir le rôle qui lui a été dévolu. A ce titre il paraît assez peu, que le choix des fonctionnaires du Maroc Nouveau ait été dirigé par le souci d'observance de ces principes sus-cités.

L'ignorance est dans la plupart des cas le moindre reproche que l'on puisse faire à cette cohorte caidale dont on connaît les raisons qui ont présidé à leur choix. La main mise politique sur le pays voulait que les ministres choisissent les fonctionnaires parmi leurs fidèles amis. Malheureusement, il ne semble pas que l'objectivité soit compatible avec cette amitié. Dans de nombreux endroits du Maroc, la séparation des pouvoirs est restée lettre morte, l'arbitraire continue de fleurir comme au vieux temps du colonialisme. Un peu partout, les caïds et certains pachas continuent de percevoir l'allégeance en néo-féodaux. Le moindre mécontentement exprimé se transforme en crime de lèse-caïd et par la logique même en crime de lèse-parti et partant de lèse-gouvernement. C'est ainsi que la liberté d'expression et de pensée est encouragée dans le nouvel état, depuis que la fonction publique est transformée en bureau de propagande. Chacun voulant y trouver son compte, le gouvernement et les fonctionnaires. Il est des alliances effectives qui font courir de graves dangers au Maroc et à son devenir.

Dans les ministères, la politique des petits camarades et des relations nécessaires continue à saper la bonne marche de l'administration sans parler du discrédit qu'elle laisse peser sur le Maroc au regard des autres nations. Les attributions de fonctions, d'avantages divers, sont les plus sûrs moyens de compromettre gravement la bonne marche du Maroc vers son devenir qui n'est cependant pas comme certains le désiraient, confondu avec ses dirigeants qui ne sont que provisoires. Le parasitisme est une forme de la décrépitude des

gouvernements, lorsque le parasitisme atteint la fonction publique pour s'y intégrer, c'est le pays qui est menacé. Et pour nous, Marocains, le pays a beaucoup plus d'importance que le gouvernement. Si pour sauver l'un, il faut sacrifier l'autre, notre choix est fait.

Politique étrangère à tout le monde

Pacte de Bagdad, Pacte Méditerranéen, Union Nord-Africaine, Pacte Atlantique, liquidation du reliquat Franco-Marocain sont les impératifs réclamant examen de la part du Ministère des Affaires Etrangères. Le nombre impressionnant de visites officielles, de contacts et de voyages les plus divers s'est traduit par un négatif sévère. Les déclarations d'intentions précèdent les plus totales indifférences à l'égard des mêmes problèmes. La signature des conventions avec la France sur les différents sujets qui restent en suspens tel que par exemple, la présence des troupes françaises au Maroc et la délimitation des frontières n'ont pas encore reçu de commencement d'exécution. On annonce en coulisse, des accords économiques avec l'Espagne, grâce à certain traité d'Alliance, le projet essuie un accueil rébarbatif à Madrid.

La question de l'Algérie est indiscutablement la plaque tournante du devenir tant Marocain que Nord-Africain. Les déclarations gouvernementales vont dans le sens et c'est justice, d'une aide aux frères algériens qui luttent pour leur libération. Le souvenir de notre lutte est encore trop frais pour que nous n'approuvions pas ces déclarations. Seulement ces déclarations restent à l'état de déclarations verbales. La moindre remarque d'un chargé d'affaires français, suffit pour faire retirer le drapeau national algérien au cours d'une manifestation. Les émissions en langue française de Radio-Moroc, évitent soigneusement à la demande de l'Ambassade de France, négligeant en cela l'information objective, de diffuser trop de nouvelles sur le combat algérien. Il y avait une politique éminemment constructive, elle consistait à faire comprendre à la France, la nécessité de la paix algérienne selon les aspirations du peuple algérien, en faisant remarquer au gouvernement français que l'avenir économique et culturel de la France en Afrique du Nord était conditionné par cette solution juste et conforme aux intérêts en présence. Le discours de S.M. le Sultan à Oujda reste encore valable.

Tributaire d'on ne sait quel maléfique tabou, la politique extérieure marocaine versatile et contradictoire est condamnée, pour qu'elle suive ces chemins sans issues à conduire le pays vers l'isolement ou l'asservissement plus ou moins apparent. De Madrid à Paris, de Bagdad à Washington, la politique extérieure marocaine oscille en girouette au vent des incertitudes et l'un des observateurs avertis l'a définie dernièrement : ignorance, orgueil et incompetence.

Conditions d'un redressement

A l'intérieur du Maroc l'insécurité persiste. Cette insécurité persistera encore longtemps, si l'on ne réussit pas à mettre fin au chômage et à la misère, ces foyers de fermentations populaires. L'insécurité persistera, tant que l'indépendance marocaine continuera de se sentir menacée par la présence d'armées étrangères sur le sol national. L'insécurité persistera tant que le gouvernement tolérera l'arbitraire, les arrestations non-motivées, les assassinats et les enlèvements qui le concernent homogénéiquement au premier chef.

Ainsi, planifier l'économie, assurer la sécurité pour tous dans le respect des lois, réorganiser la fonction publique, avoir une politique extérieure unique et s'y tenir, donner du travail aux sans-emplois sont les catégories déterminants du relèvement marocain. Il ne semble pas que le gouvernement actuel soit capable de penser et de comprendre ces urgences. Au jour de l'examen de conscience obligatoire, le passif homogène sera lourd, pour avoir voulu négliger les aspirations nationales et populaires.

Le départ du gouvernement homogène et la DEMOCRATISATION du pays se présentent ainsi comme la seule planche de salut et leur urgence se pose avec acuité. Il est impossible de faire une politique valable en négligeant l'opinion du pays. Des élections montreraient le véritable sens du devenir marocain mais le gouvernement actuel a peur d'un verdict qui finira pourtant par s'imposer.

« DEMOCRATIE »

TRANSPORTS: VIRI

De jour et de nuit les routes marocaines sont sillonnées par ces mastodontes du bitume que sont les cars et les camions, éléments mobiles de la branche importante des Transports. Filant sur route, haletant sur piste, une importante armada sur pneus participe à l'essor économique du Maroc, déversant et chargeant aux hasards des relais routiers, marchandises et voyageurs. Derrière les chauffeurs crispés à leur volant, toute une organisation, coordonne dispose, mesure. Nœud essentiel de la production à la consommation, rouage indispensable à la vie économique, le transport routier subit une crise grave qui menace l'Economie Nationale dans ses œuvres vives. Cette crise a des causes multiples dont la plus importante est à coup sûr l'incompétence qui préside à la coordination de cette toile d'araignée qui strie le Maroc de ses lignes goudronnées, terreuses ou sableuses. Pénélope malavisée, la route marocaine attend son Ulysse providentiel qui saura rendre économiquement rentable son travail malhabile.

Comme tout le monde, les Transports Marocains possèdent leur historique et leur mythologie. Avant l'établissement des Chemins de Fer, alors que le réseau routier ne se composait que de pistes plus ou moins praticables, des véhicules archaïques s'entêtèrent à démontrer que la ténacité et la hardiesse étaient toujours payantes, malgré la précarité des moyens et la vétusté de la traction moteur. Glorieuse époque où le cheval pouvait encore sourire à la vue d'un camion brinqueballant arrêté sur un bas-côté de la route et d'un chauffeur noir de cambouis pestant à pleine gorge contre un moteur aussi insoluble dans son entêtement que la quadrature du cercle.

A cette époque où la rentabilité était tributaire d'un nombre considérable de hasards et de coups de chances, les transports n'étaient régis par aucune réglementation spéciale. Il suffisait d'avoir une patente, un camion et de savoir s'en servir. Foin des vicissitudes,

Cette réglementation limita le nombre des transporteurs et des véhicules avec comme itinéraire toutes directions. Une lutte sans merci s'engagea ensuite pour la conquête des importantes lignes. Ainsi cahin-caha, une coordination entre tous se révéla-t-elle indispensable. L'aventure faisait place au train-train quotidien ou hebdomadaire, tandis que dans les couloirs des anti-chambres des Pouvoirs Publics, se renforçait la situation des privilégiés de la route, ces féodaux du kilomètre que sont les grandes compagnies de transports aux moyens illimités et à l'influence certaine. Dans ce domaine, la CTM posséda bientôt à elle seule la majeure partie des véhicules et des autorisations de première catégorie tout au moins en ce qui concerne le trafic des voyageurs. Si à la CTM nous ajoutons la SACAR dotée de puissants moyens matériels et financiers et une convention avec la Valenciana, le cycle est clos. La CTM détient encore plusieurs licences de deuxième catégorie. En 1937 chacun est mis à sa place du terme de la coordination mais les promoteurs de cette coordination se taillèrent la part du lion.

En 1949, le service des Transports de la Direction des Travaux Publics demanda l'obtention de nouveaux agréments et licences, le système de transport existant ne suffisait plus à assurer une efficace et totale couverture des besoins du pays. Le Service des Transports mettait notamment en avant pour justifier cette demande :

- 1° L'agrandissement du réseau routier.
- 2° L'augmentation croissante de la population et le besoin de liaison de plus en plus nécessaire entre la campagne et les villes.
- 3° La progression de l'évolution économique marocaine.
- 4° La prise d'importance économique de certaines lignes où les moyens de transports étaient devenus notoirement insuffisants.

En 1951, un accord de principe bientôt exécutoire fut favorable à ce projet. L'évolution du contexte politique marocain de l'époque allait de plus en plus dénaturer le principe et les vertus de la Loi et des Décrets. Ce fut l'époque de la prise de conscience du peuple marocain. Certains se refusèrent à cette prise de conscience et reçurent en récompense des avantages substantiels de la part des autorités d'occupation. Ce favoritisme politique ne fut pas l'exclusivité des Transports, il en fut de même dans tous les domaines, agricoles, industriels, administratifs. C'est ainsi que la généralité des attributions de licences ne fut tout de même pas ce que certains voudraient aujourd'hui faire croire à sa-



Cars à demi-vides. Les petits transporteurs ont de la peine à trouver des clients.

Les pionniers gagnèrent la partie. La mixité du fret se généralisa et l'on entassa tant bien que mal voyageurs et marchandises dans les camions qui furent à la route ce que les cargos mixtes sont à la mer. Déjà le bled était lié à la ville et l'unification du pays en marche. Sans horaires définis, sans prix de transports limités, (on prenait moins cher lorsqu'il y avait concurrence) l'ère héroïque fit bientôt place à la stabilisation due à la modernisation et à l'apparition des grosses sociétés. L'ère des monopoles était née, préluant l'inévitable disparition d'un nombre considérable de petits transporteurs aux moyens limités. Ce fut l'époque où les requins mangeaient les petits poissons. Les requins eurent par un juste retour des choses une indigestion déficitaire car dans leurs chasses aux petits poissons ils allèrent jusqu'à assortir la gratuité du transport à des dons en vivres, espérant se rallier pour l'avenir une clientèle reconnaissante. Ce jeu de la sérénité démagogique causa un marasme sans précédent dans le cadre des transports.

C'est alors que les Pouvoirs Publics s'inquiétèrent et 1933 vit apparaître noir sur blanc la Législation des Transports après une tentative de monopoles au profit d'une éventuelle grosse société. Ce fut le temps des Monopoles et du Bakchich, sous l'excellent prétexte de régimenter les droits acquis.

Cette façon de procéder aurait pu, bien comprise, se révéler profitable tant pour l'usager que pour l'exploitant, mais des divergences d'intérêts firent échec à l'esprit d'une mesure qui cachait sans doute quelques arrière-pensées. Seules les grosses sociétés aux moyens financiers importants furent les bénéficiaires de la nouvelle réglementation à laquelle d'ailleurs elles n'étaient pas étrangères.

Si il est évident que dans furent la récompense d'une protectorat, il est à la fois sou deniers de la trahison soient reusement il n'apparaît pas q soient les motifs réels. Car, atteigne tous ceux qui euvrèrent décision d'une extrême gravi Transport Routier qui doit fai pour la prospérité de l'écono

LES DESSOU

Or donc, le 7 novembre l se veut juge suprême se réunit Travaux Publics et décidait de buées depuis 1951. Nous avr économique vu l'extrême pauvr nécessité le développement cadre de ce développement aient eu lieu, c'est certain ma furent pas toutes du même or

Prévoyant l'argument, la le transporteurs visés par cet jetter appel et de se défendre commission. Or, non seulement des de parution explicative n fions de remplacement eurent tains transporteurs ont vu le bénéficiaires, on devine les r cette Commission des Transpo que logique dans la sérénité égale pour tous. Or, la Com rateurs, un nombre importa souverain juge elle les décd droits postérieurs à 1950.

Il existe pourtant un Mi doit juger qui a failli à l' aussi enquêter, voilà donc la justice et la police. On se demar des transports routiers. Par c certaines sociétés de transport tains hauts fonctionnaires sont

La preuve en est admini ligne entre Fez et Moulay Y parlons. Un des bénéficiaires transport postal au bénéfice naire est actionnaire, et ceci aj de du Gouvernement. Une le ces faits d'une manière tout r ministère.

Une nouvelle politique d de se créer. Une nouvelle fo victimes et il est urgent de re mes que l'arbitraire de la Co ture des transports au Maroc.

LES PETIT

Dans les transports comu et sans relations seront touj ils ont acheté (et parfois s licence de transports où ils toutes leurs économies. Ils n'c jour leur vendeur pouvait voi décision du 7 novembre 1951

Il faut également considé licences supplémentaires de d'anciens combattants non e marocaine ne manque jamais des U.S.A. la part importante Rhin, pour la défense du m Héros à l'extérieur, les ancien être considérés à l'intérieur traitres au Maroc comme il la décision du 7 novembre 1951 Transports.

Il faut également savoir où d'une nouvelle agence, n une assez longue période d un déficit certain. Ce n'est a la ligne commerciale à présente ainsi sa viabilité.

A cette heure les petit l'existence même de leur ex plus pressantes et leurs moy dérables. Il ne faut pas négli véhicules à la disposition d'ur rence, la vitesse et le mode un rôle de plus en plus gran que les petits exploitants se justement entendre leur voix effet intolérable que ceux qui ciers pour mettre en valeur

voir que les bénéficiaires de cet élargissement des limitations décidées en 1933, furent tous des collaborateurs du protectorat.

Que les Kollaborateurs soient vigoureusement sanctionnés, c'est plus qu'une nécessité, c'est un devoir national. Mais que les sanctions frappent à sens unique, il ne peut en être question. Il serait facile de sortir le dossier de la collaboration. Celui-ci réserverait sans doute de nombreuses surprises, tant dans le domaine des transports que dans bien d'autres, les textiles par exemple pour ne citer que ceux-ci. Les amis de M. Boniface ont encore aujourd'hui droit de cité et portent la tête haute, c'est inadmissible. Que l'on attaque les traitres à la nation marocaine, mais qu'on les attaque TOUS si haut placés soient-ils.

On ne frappe pas une profession unilatéralement choisie comme une association de traitres alors qu'on fait le silence sur ceux qui ont profité du régime colonial et qui aujourd'hui sont encore les privilégiés du nouveau régime. Le dossier des licences d'importation durant la période 1951-1955 est à ouvrir. Et si l'on veut frapper justement, il ne faut épargner aucun traître quelque amitié qu'on lui porte. La responsabilité collective paraît dans le cas qui nous occupe servir des intérêts beaucoup trop particuliers. Le Gouvernement ne doit pas pratiquer une politique boiteuse et ostentatoirement orientée. Sévir dans un secteur de l'activité économique contre les traitres pour les protéger ailleurs est une politique qui révolte la conscience des honnêtes gens.

C'est pourtant le sens de la nouvelle réglementation des transports, qui entend justifier une décision prise au sein de la Commission des Transports en séance délibérative du 7 novembre 1956.

IRAGE DANGEREUX



par Hadj Ahmed LASRY

ains cas des attributions de licences de la politique anti-marocaine du et indispensable que ces trente nés à leurs bénéficiaires. Malheu- us motifs invoqués à cette décision ment expliquer que cette mesure pour la libération du Maroc. Cette met en question la stabilité du rance à des impératifs catégoriques marocaine.

UNE DECISION

La Commission des Transports qui sous la présidence du ministre de rer le bénéfice des licences attri- au que certains impératifs d'ordre du réseau ferré au Maroc, avaient les transports routiers. Que dans le s attributions politiques et arbitraires s'inscrivent pas moins certain qu'elles ne tne distinction s'imposait donc.

ommission des Transports fit valoir que sion avaient la possibilité d'inter- écrit et verbalement devant la de la majorité des cas, les deman- sient lettre morte, mais des attribu- lité. Bien qu'en appel suspensif, cer- rances attribuées à de nouveaux iqu ont présidé à leur choix. Si e veut suprême, elle ne peut être s ses décisions et dans sa justice a déclaré arbitrairement collabo- ite: transporteurs et s'érigeant en rtrappés d'interdiction dans leurs

de la Justice qui seul, peut et our national. Pour, juger, il faut Commission des Transports, à la fois e se trouve dans tout cela l'intérêt on devine fort bien l'intérêt de s marocains dont les liens avec cer- uns de tout un chacun.

tre dans l'octroi d'une attribution de ra à une des sociétés dont nous cels de la ligne, se voit retirer le a société dont un haut fonction- e Ministère des P.T.T. à la deman- e date du 8 mars 1957 confirme e officielle, puisqu'elle émane d'un

stants et des monopoles est en train s les petits transporteurs en seront les s sérieusement les graves problè- ment des Transports pose à la struc,

EXPLOITANTS

ne leurs, les anonymes sans grade us d'indons de la farce. Souvent éient depuis l'indépendance), une interglouti avec l'achat du matériel vait aucune raison de penser qu'un salicance tomber sous le coup de la

re que la décision des attributions de 1957 concernait un certain nombre oibonneurs», puisque la diplomatie de lire valoir auprès de la France et par le Maroc, en Italie et sur le nallibre contre le danger hitlérien.

combattants marocains ne doivent pas e frontières marocaines comme des vrait logiquement en découler de s'ait au sein de la Commission des

l'exploitation d'une nouvelle ligne e outre les fonds d'investissement vation, période qui correspond à s'ait cette période d'adaptation que e possibilité de rentabilité assurant

abitants se sentent menacés dans lation. Les grosses sociétés se font s'ait évidemment beaucoup plus consi- er un facteur important du nombre de mporteur et en même temps l'appa- ité des cars ou camions qui jouent s'ait yeux de la clientèle. Il faut donc gient en Association afin de faire s'ait des pouvoirs publics. Il est en e point parfois de grands risques finan- caires inexploités se voient aujourd'

d'hui frustrés de leur bénéfice légitime par des grosses sociétés marocaines ou autres.

Les petits exploitants forment dans le domaine du Transport une armature solide qui ne pêche que par le manque de coordination. Peu à peu cependant, les petits exploitants réalisent l'intérêt que leur offre l'instauration et la réglementation de leur profession. Ils ont compris qu'un pays ne peut vivre sur un passé et que pour se faire, il est du devoir de chacun de s'adapter rapidement aux méthodes nouvelles.

Cependant, sachant pertinemment discerner l'intérêt général des intérêts particuliers, les petits transporteurs refusent de se laisser exploiter au détriment des amis des responsables « politiques » de l'Administration. C'est pour cette raison que dans un légitime sursaut d'auto-défense les petits transporteurs demeurent sceptiques quant à l'application de la réglementation des transports. Se méfiant des gros exploitants et de l'Administration, le petit transporteur marocain a tendance à vivre en vase clos. Brimé et trompé par les grosses sociétés qui s'arrogent la meilleure part des transports au Maroc, persécuté par l'omnipotence d'une administration taillonne qui contrairement aux textes promulgués restreignant le nombre des véhicules et des transporteurs, sur certaine ligne accorde de plus en plus de passe-droits arbitraires, avantageant ses protégés et ceux des responsables régionaux d'un parti qui se veut unique le petit transporteur entend voir ses droits sauvegardés. C'est pour ces raisons que les petits transporteurs réclament la codification, la législation et la réorganisation de la profession dans le cadre de l'intérêt général du Pays.

Il faut faire une différence entre les « amis » et ceux qui devraient effectivement avoir certains droits vu leur participation aux combats de la Libération Marocaine. Les Résistants Marocains doivent recevoir les dédommagements qu'ils sont légitimement en droit de réclamer. Une des meilleures formes de dédommagement serait d'assurer leur existence par leur participation active à la relance de l'économie marocaine. Si, seuls les résistants étaient bénéficiaires de mesures exceptionnelles personne n'y trouverait à redire, bien au contraire. Ce n'est malheureusement pas le cas. On préfère avantager des relations d'affaires ou autres, plutôt que des hommes qui ont donné la preuve de leur nationalisme.

Il n'entre pas dans le cadre de cette enquête d'aborder le fond de la législation des transports. Il est pourtant utile de savoir que contrairement au règlement qui prévoit que nul ne peut exercer la profession de transporteur s'il ne présente pas toutes les garanties nécessaires sous le rapport de l'honnêteté et de la probité, des lignes ont dernièrement été attribuées dans le secteur de Fez, à un contrebandier de kif notoirement connu. Il est vrai que les relations de ce trafiquant le mettent à l'abri de la législation ordinaire.

REORGANISATION, NATIONALISATION OU LIBERTÉ

A cette heure où le Maroc doit faire face dans tous les domaines aux difficultés inhérentes au manque de politique constructive pratiquée par le gouvernement homogène, la question de la réorganisation des transports se pose avec acuité. Dans ce domaine il est utile de créer des coopératives des transporteurs où les petits exploitants pourront faire entendre leur voix et que l'on en tienne compte. Il est nécessaire de procéder à la coordination du rail et de la route, la réorganisation des Chemins de Fer Marocains qui vont à vau-l'eau, doit assurer la question de leur rentabilité. Il est inutile que s'use sur les routes du matériel qui coûte à l'Etat les devises de l'achat pour que ce matériel fasse double emploi. Créer des bureaux de fret dans les villes importantes permettrait, d'éviter l'attente des chargements problématiques de même que la réglementation observée des prix de transports ne permettrait plus la mise à l'encan des petites entreprises. Puisque les services publics s'avè-

rent incapables d'assurer la bonne marche du transport marocain, alors que les Associations de Transporteurs s'unissent pour faire échec au combinat Privilégiés-Administration.

S'il s'avérait que cette solution qui serait évidemment l'idéal se démontre à l'usage impraticable par les mauvaises volontés qui ne tarderaient pas à se faire jour, alors, il ne resterait plus qu'à exiger la nationalisation des transports. Ce serait là une extrémité regrettable mais indispensable car le régime des privilèges ne peut indéfiniment subsister dans un Etat sans lui porter un préjudice considérable. Si la nationalisation est écartée, pour plus de justice nous préconisons un retour à la liberté totale avec suppression des licences de transport.

Pour nous le retour à la liberté, ne veut pas dire le retour à l'anarchie dans laquelle a vécu le transport marocain à l'époque hétéroclite. Cette liberté que nous préconisons doit se mouvoir dans le cadre d'une législation qui sera inspirée avant tout par la notion de service public qu'est le transport et ensuite par la protection des intérêts matériels et moraux des personnes transportées.

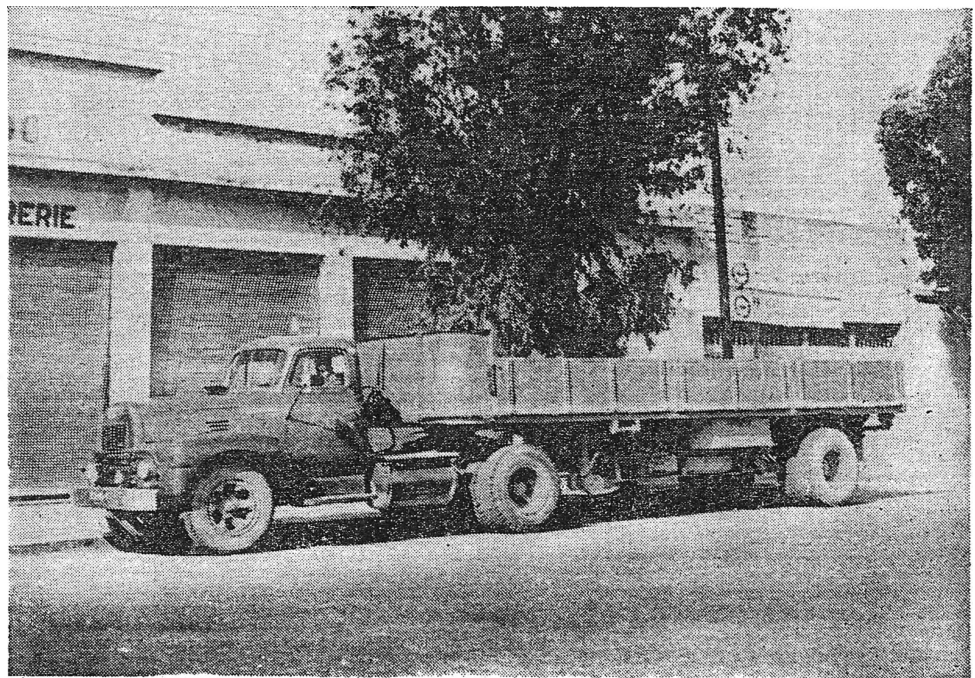
La liberté que nous envisageons dans ce cas n'est pas une liberté de la jungle. Mais c'est une liberté qui empêchera les privilèges et les injustices et qui supprimera tous les parasites qui infectent les services de transport. Ainsi toutes personnes qui remplissent les conditions fixées par la loi pourra jouir du droit de devenir transporteur et les licences sources d'injustice et de favoritisme seront abolies. On deviendra transporteur comme on devient aujourd'hui commerçant, il suffira de s'inscrire au registre du commerce et de payer des impôts. Cette législation est d'ailleurs pratiquée dans plusieurs pays du monde où les transports prospèrent et sont à l'avant garde du progrès.

En attendant, les routes marocaines (dont l'état dans la zone nord fait honte à un pays qui se veut moderne dans ses conceptions et ses réalisations), continuent de voir se profiler au long des kilomètres la masse imposante des 15 et 20 tonnes. Les cars déversent et remplissent inlassablement leur carcasse surchargée. Sur les pistes et les routes secondaires les petits transporteurs assurent la mixité anonymement quotidienne du voyageur et du fret. Beaucoup d'entre eux ont créé aux prix de sacrifices, de courage, de patience et d'enthousiasme des lignes. Grâce à ces petits transporteurs les montagnes les plus hautes et les déserts les plus lointains sont devenus accessibles.

La hausse de l'essence a sensiblement touché le trafic routier nécessitant un réajustement des tarifs et partant une augmentation du prix de revient des marchandises, dont la répercussion se fait sentir sur le coût de la vie. La politique à courte vue décidément en vedette dans les différents services ministériels n'épargne pas les transports. Que le trafic routier périclite et ce sera le pays qui en subira les conséquences prévisibles et imprévisibles.

Un camion vire au flanc de la montagne gouvernementale. Une pancarte se dresse soudain devant le yeux du conducteur « ATTENTION VIRAGE DANGEREUX ».

Ce sera la conclusion de cette enquête.



Il attend devant le bureau du B.C.T. un chargement qui devient problématique.

Nos lecteurs nous écrivent

La REACTION POUSSE la FEMME à la REVOLUTION

J'ai eu le plaisir de lire dans « Démocratie » les articles où vous défendiez avec véhémence les droits de la femme marocaine.

J'espère que vous continuerez la lutte tant que la femme n'aura pas acquis les mêmes droits que les hommes. C'est pourquoi je crois de mon devoir de parler à nouveau de la jeune fille de Mogador victime du sort et de l'absurdité des hommes. M. Baroudi en parlait déjà dans « Tout Mogador en émoi », paru dans le numéro 11 de « Démocratie ». Malheureusement, il nous présentait cette jeune fille comme une sorte d'héroïne; alors qu'en fin de compte elle est infortunée...

Permettez-moi donc de rétablir un peu les faits dans leur vérité:

Agée de quinze ans seulement, notre jeune compatriote a trop tôt connu l'amour... Elle a été séduite par un jeune « moudaress » qui enseigne au cours complémentaire de Mogador.

Le frère de la jeune fille, homme aux idées modernes, appartenant lui aussi au corps enseignant, instruit, et partisan de la libération de la Marocaine, utilisa tous les moyens possibles pour détourner sa sœur de cette voie qui n'est permise qu'aux adultes.

Loin de se déclarer vaincu, la jeune fille s'entendit avec le moudaress pour qu'ils disparaissent tous deux.

Retrouvée après vingt-quatre heures de recherches, elle fut présentée à un médecin dont le certificat précise que rien « d'anormal » ne s'était produit pendant son escapade. Malgré tout, la famille décida de ne pas faire le silence sur l'affaire et de porter plainte contre le séducteur de leur fille.

Inutile de dire quel fut le retentissement de cette affaire dans la paisible cité de Mogador...

Après avoir écouté toutes les parties, le juge se déclara en faveur de la famille plaignante. C'est alors que la jeune fille, aveuglée par sa passion, se leva.

Avec une audace exceptionnelle, d'un pas ferme et résolu, elle s'avança vers le juge... Un silence de mort régna aussitôt dans la salle... Qu'allait-il se passer ?

Après avoir parcouru l'assistance du regard, elle fixa ses yeux sur le juge, puis, avec une éloquence qu'on était loin de pouvoir attendre d'elle, elle prit la défense de l'adversaire de sa famille :

« Persécuteurs de l'amour, dit-elle; partisans de l'esclavage de la femme; quand donc nous reconnaitrez-vous le droit de choisir nous-mêmes librement notre époux ?... »

Jetant un regard sur son ami, elle continua :
« Il a mérité votre haine et votre châtement alors que son crime est exactement le même que le mien : il m'aime et je l'aime... »

Son plaidoyer fit une impression considérable sur la foule et sur le juge qui, tenant compte cette fois de l'âge de la jeune fille et de l'ardeur de son amour, rectifia son jugement et décida que les deux jeunes gens devaient être considérés comme fiancés, mais que leur mariage ne serait célébré que lorsque la jeune fille aurait terminé ses études.

Notre héroïne n'en demandait pas plus. Ayant maintenant la certitude de pouvoir épouser celui qu'elle aimait, elle accepta de poursuivre ses études et d'attendre leur fin pour réaliser son rêve.

Il était probable qu'elle arriverait à cette solution tant désirée, car elle sait ce qu'elle veut, et ne manque pas d'intelligence, bien au contraire puisqu'elle est toujours la première de sa classe.

Malheureusement, les ignorants, les importuns, les attardés, hostiles à toute évolution, et, ce qui est plus grave, soutenus par certains intellectuels, estimèrent que le jugement était inacceptable.

Ils écrivirent des pétitions, forcèrent les passants à les signer.

Ils voulaient que le « criminel » soit licencié, que la jeune fille soit expulsée de l'école, ce qui advint malheureusement...

Certains éducateurs, qui estiment pourtant que la jeune fille a tort, considèrent que cette solution est mauvaise. D'après eux, il aurait fallu ou en ou contraire, ouvrir plus que jamais les portes de

l'école à la jeune égarée afin de tenter de lui faire voir la vie sous un autre angle.

Loin d'être un « mauvais exemple » pour ses camarades de classe, elle serait selon eux une leçon de morale permanente; et un « exemple vivant » d'une rare utilité.

Cette affaire qui a mis Mogador en émoi est une histoire courante et qui se répète dans toutes les villes du Maroc. Elle est l'histoire de la nouvelle génération qui monte et qui veut acquérir ses droits. Particulièrement les jeunes femmes marocaines, qui, sous l'influence des courants de pensées nouveaux, ne peuvent plus s'adapter aux anciennes traditions marocaines et veulent se libérer de toutes les contraintes sociales.

La réaction des habitants de Mogador est bien malheureuse, il était préférable, dans l'intérêt de toute la communauté, qu'une autre solution plus réaliste plus sage et adaptée à l'évolution de la femme soit prise. Exiler le moudaress, expulser la jeune fille de l'école, sont des méthodes violentes qui ne faciliteront pas l'évolution, mais pousseront la jeune génération à la révolte. Ce qui est regrettable:

Ahmed NADIR
Mogador

DU CLOS A L'OUVERT

REPONSE PROVISOIRE
A MONSIEUR RICHARD

J'ai lu avec un vif intérêt les quelques lignes que « Démocratie » (n° 12) a publiées à mon intention.

Il me semble utile d'y répondre par un ou deux articles, vu l'importance des problèmes qu'elles soulèvent et la position de leur honorable auteur : fils fidèle de l'Eglise (tout en se rattachant par filiation directe à Socrate, Platon et Aristote, penseurs païens s'il en est), mystique intégral (et théiste à la fois), contre Averroès et contre le rationalisme (tout en glorifiant Saint Augustin et surtout Saint Thomas)...

Je dois à M. Richard un article, que j'espère publier à la fin des « Propos sur les cultures nationales et la civilisation ».

Encore faut-il que M. Richard veuille bien donner des références à l'appui de ce qu'il avance, en particulier, pour ce qui concerne Averroès.

M. A. LAHBABI

Notre pain quotidien...

Qu'espérait le peuple, lorsque l'indépendance fut acquise ?... Bien peu de chose: simplement l'assurance d'une vie quiétude et paisible.

Un premier gouvernement fut constitué, qui groupait toutes les tendances politiques du pays, et, à peine nommés, les responsables de la vie du pays, afin de satisfaire aux besoins légitimes du peuple, ébauchèrent une politique constructive qui devait faire prospérer notre économie sérieusement atteinte par les abus du protectorat.

Afin de rendre cette politique efficace, il fallait faire appel à des capitaux étrangers, qui ne demandaient pas mieux que de s'investir dans ce pays si riche en espoirs.

Entre autres œuvres utiles, M. Boutaleb, notre éminent Ministre du Travail signa un accord avec certaines puissances européennes qui manquaient de main-d'œuvre, ceci afin de fournir du travail aux chômeurs marocains.

Malheureusement, les plus belles choses ont le pire destin, comme l'a dit un poète, et notre Gouvernement dura « l'espace d'un matin ». A la faveur d'un complot ourdi depuis un certain temps, un nouveau gouvernement, HOMOGENE, CELUI-LA, fut formé.

Les discours succédèrent aux discours, claironnants, mais vides de sens, et la nouvelle équipe ministérielle assura le peuple qu'avec elle, tout allait marcher pour le mieux !

On n'eut pas longtemps à attendre pour connaître les résultats du travail des ministres homogènes...

Le nombre des chômeurs alla en augmentant. Chaque jour, des ouvriers se virent congédiés, alors qu'ils arrivaient au travail pleins d'espoir, faisant confiance aux maîtres de l'heure...

Quelles désillusion, pour eux !

Maintenant, le mécontentement gronde parmi les « sans-travail » chaque jour plus nombreux et plus misérables.

Patiencez, affirment nos ministres, patiencez un peu, tout va s'arranger !

Patiencez ?... Alors qu'on n'a rien à se mettre sous la dent, alors que les enfants gémissent de faim ? Patienter, alors que l'on manque de tout ?

La plaisanterie a assez duré. Assez de discours, Messieurs les Gouvernants, nous voulons des actes, car le peuple marocain, vit « de bonne soupe et non de beau langage » !

Nous sommes las de vous entendre. Ce que nous voulons, ce n'est pas des paroles, mais bien des actes, des actes de poids, et lorsque nous disons « poids », nous n'entendons pas

« prison, répression et représailles », mais bien TRAVAIL !

Etes-vous capables de donner du travail à tous ?... Parfait... Sinon, rendez vos « portefeuilles », reconnaissez votre incapacité et votre nullité. Nous sommes en démocratie, paraît-il et les ministères ne sont plus héréditaires.

...Et si vous regrettez les temps passés, sachez bien que pour nous, SEUL L'AVENIR COMPTE !

Mahamed Ben AHMED TAHAR
Oujda

ET NOS FRERES ALGERIENS ?

Nous recevons une triste lettre de Guercif, une triste et courte lettre d'un jeune Algérien, dont voici le texte :

« Je suis un jeune Algérien, âgé de 22 ans et né au Maroc. Je suis titulaire du C.E.P.M. »

« Je suis allé à Rabat le 23 mars, et j'ai fait le tour des Ministères dans le but de trouver du travail. »

« Hélas; à chaque porte à laquelle j'ai frappé, il me fut répondu qu'il était interdit de donner du travail aux Algériens... »

« Pourquoi donc alors, les Ministères nous font-ils constituer des dossiers et nous font-ils attendre ? Que devons-nous faire, et à qui devons-nous nous adresser, pour trouver du travail ? »

Un jeune Algérien de Guercif

Cette lettre nous peine, car il nous semble que, puisque le Maroc manque de techniciens et de cadres, il pourrait à l'occasion en trouver parmi la population algérienne du Maroc. Cela ne vaudrait-il pas mieux que d'en demander à l'étranger ?

Puisque nos Ministres, dans tous leurs discours, affirment que l'Algérie est une nation « Sœur », que ne donnent-ils du travail aux éléments de cette nation sœur, lorsque la chose est possible ? et surtout dans les circonstances actuelles, alors que leur pays est en guerre et qu'ils sont souvent des réfugiés politiques. Notre devoir est de les aider, de les héberger et de nous montrer généreux à leur égard.

« DEMOCRATIE ».

CONSIDERATIONS GENERALES

sur l'évolution de la femme

Un homme d'esprit aurait dit : « Je conviendrais volontiers que les femmes sont nos supérieures si elles renonçaient à se vouloir nos semblables ou nos égales ».

En effet, engagée dans une revendication systématique de l'égalité des sexes dans tous les domaines, la femme semblerait, pour le moins en ce qui concerne certaines revendications être tombée dans une confusion des valeurs. Certes, de nos jours, nul ne songe plus encore à contester l'égalité des sexes : égalité devant la loi, devant le droit au travail, à l'instruction, aux garanties individuelles, etc... Mais par ailleurs l'égalité ne veut pas dire équivalence sous tous les rapports, ou interchangeabilité, sinon à quoi correspondrait la dualité des sexes et la dissemblance profonde de nos deux natures ?

Ces dissemblances sont non seulement physiques mais aussi mentales et la grosse erreur de la femme c'est de se vouloir semblable en tout à l'homme.

Cela implique que dans son for intérieur, la femme se considère comme inférieure à l'homme à la hauteur duquel elle voudrait se hausser par tous les moyens.

En effet, celle-ci le copie en tout et jusque dans sa mise vestimentaire, sa tournure d'esprit et son langage.

Pendant ce temps la fonction de la femme, l'importante fonction de la femme se trouve désertée au préjudice de la nation et de la société.

En croyant que pour être l'égale de l'homme, il faut en devenir une copie (une mauvaise copie) manquer à sa tâche et fausser sa nature, la femme ne peut nous donner une plus convaincante preuve de son réel complexe d'infériorité.

Bien sûr ! Alors qu'il est si normal qu'elle cherche à devenir ce qu'elle est à s'épanouir et à évoluer dans son propre domaine et dans son propre esprit.

Peut-être alors, elle se révélerait à nous sous son vrai jour, un jour, tout à son avantage indubitablement, et peut-être alors, serions-nous obligés de lui reconnaître une certaine supériorité.

Or, cette supériorité existe en fait et elle est d'ordre biologique, psychologique et évolutionniste.

1° — Au point de vue biologique, la femme serait d'après les spécialistes et d'après nos propres constatations de chaque jour plus résistante que l'homme aux divers agents microbiens et matériels et sa vie serait plus longue.

Cette résistance particulière à son sexe, semble devoir résulter de sa constitution même et de son système organique conçu pour la maternité.

Quant à sa longévité, elle serait due à son train de vie familial et à son éloignement des risques et des occupations déprimantes de la vie au dehors.

2° — Au point de vue de l'évolution de l'espèce, elle serait, morphologiquement tout au moins, plus évoluée que l'homme. Elle comporterait moins, d'infirmités et de contrefaçons contrairement à ce dernier, et on rencontrerait chez elle moins de stigmates à caractère dégénératif. « Et cela parce que la femme a une action conservatrice sur les caractères de l'espèce et qu'au regard de l'homme, elle possède une plus grande stabilité dans ces caractères. Et ceci est d'une grande importance dans la transmission des caractères héréditaires. Enfin la femme serait plus évoluée que l'homme, attendu que dans l'espèce, c'est à elle qu'incombe le rôle non seulement d'éliminer les caractères moins évolués ou même régressifs, mais encore d'accumuler les variations utiles ou progressives ».

3° — Au point de vue psychologique, la femme surmonterait mieux que l'homme toutes les vicissitudes de la vie, tous les revers sociaux et il n'y a pas jusqu'aux chocs psychiques qu'elles ne noie dans quelques larmes. Sa faculté d'adaptation aux circonstances nouvelles est exceptionnelle. Elle sait toujours se donner une raison de vivre, quelles que soient ses déceptions et son amertume.

Quoi qu'il en soit, la nature profonde de chaque sexe telle qu'elle vient d'être déterminée, lui dicte son rôle et lui trace sa voie. Il n'y a pas de supérieur ou d'inférieur, mais deux natures dissemblables, égales en droit mais différentes en esprit et en fonction et se complétant l'une et l'autre.

Aussi, notre action devrait-elle tendre, sans préjugés ni fausse prudence, à aider la femme à se connaître, en l'assurant que ce n'est nullement pour la léser, la diminuer ou l'asservir que l'homme lui conteste certains droits ou langage dans certaines voies. Bien au contraire, il n'a pas d'autres soucis que d'essayer de sauvegarder la valeur et la dignité

de la femme, de lui épargner certains regrets et de l'empêcher d'ôter à sa vie tout son sens et toute sa raison d'être. En tout premier lieu donc, osons aborder avec elle une question bien délicate.

UNE QUESTION BIEN DELICATE

La Marocaine commence à s'émanciper. Du jour au lendemain, dans la rue, dans les lieux publics si nombreux : marchés, magasins, établissements scolaires, cinémas, plages « surprises-parties » etc... elle va se trouver en contact étroit avec l'homme. Cet être vers lequel toute sa nature la précipite et qu'elle ne connaît qu'à travers ses père et frères, ou l'idée imaginaire qu'elle se fait par ses lectures ou par oui-dire, d'un mari (tant souhaité, disons-le entre-nous).

La première chose contre laquelle il faut tout de suite la mettre en garde, c'est que physiquement elle n'est qu'une femelle et que l'homme est un mâle implacable et adroit... pour ne pas dire perfide.

Ceci joint au désir naturel chez la femme d'être aimée et admirée, l'on voit combien cette charmante créature est à la fois sollicitée et poussée à se laisser séduire.

Et elle semble le faire non sans complaisance si l'on en juge par les faits. En effet, il ressort des nombreuses enquêtes menées par des sociologues dans différents pays d'Europe et d'Amérique, que c'est un phénomène caractéristique de notre époque que la tournure nouvelle qu'a pris la vie sexuelle dans les pays dits civilisés, surtout en ce qui concerne les relations entre jeunes gens et jeunes filles avant le mariage.

C'est ainsi que les enquêteurs occidentaux ont pu établir qu'environ 50 % des jeunes filles et 80 % des jeunes gens ont eu des relations sexuelles avant le mariage et qu'en particulier, une femme sur deux les a entretenues avec un autre que son mari.

L'examen de ces faits nous permet de tirer les conclusions suivantes :

- 1°) l'émancipation de la femme, en Europe et en Amérique, et sa prétention aux mêmes droits que l'homme ont eu pour conséquence directe son affranchissement sexuel, et par suite, la modification du contrat social entre les deux sexes.
- 2°) la virginité n'est plus considérée dans la

société nouvelle comme un tabou social, et surtout comme une condition indispensable du mariage.

— 3°) la question sexuelle devient une question individuelle, une question de tempérament, de conduite et de moralité personnelles, sans plus d'attaches avec les institutions religieuses et sociales, si laborieusement établies par une longue expérience humaine, ni de considération pour les règles de convenances jusqu'ici communément admises. C'est ainsi qu'il suffit de nos jours à une jeune fille de se déclarer amoureuse pour qu'elle ait toutes ses excuses et que tout lui soit permis.

Aussi certains esprits craignent-ils que ce ne soit là un retour à la promiscuité et à l'anarchie sexuelles des temps où les hommes se cherchaient encore une formule sociale.

Quoi qu'il en soit, en revendiquant ces mêmes droits sexuels que l'homme s'était réservés, et pour cause, au cours des siècles passés, la femme doit obligatoirement en courir les risques et les responsabilités résultant de la situation nouvelle.

En effet, du fait que les relations sexuelles ne doivent plus être nécessairement sanctionnées par le mariage, la femme sera tenue pour responsable devant la société :

— 1°) de l'état des enfants naturels, 2°) des dangers des manœuvres abortives, 3°) du recours aux procédés anticonceptionnels qui limitent la natalité au préjudice de la collectivité et de la nation.

Ainsi, il est de notre devoir de mettre tout de suite la jeune Marocaine en garde contre tous ces risques qui la menacent à chaque pas.

Il lui suffira pour cela de méditer cet avertissement d'une doctoresse : « Amie, il faut savoir, qu'à peine sortie de l'enfance, le désir de l'homme rôde à l'entour de toi avec ta nature complice, pour faire de toi sa victime et sa proie », et d'apprécier cette boutade d'un vieux médecin : « Au 16^e siècle, on se faisait des billets doux ; au 17^e, dans les salons on se faisait de l'œil ; au 18^e, dans les jeux de société, autour d'une table, on s'est mis à se faire du pied ; enfin au 19^e et surtout de nos jours, on s'est mis, dans les bals, à se faire du ventre : c'est plus directs et plus expressif... »

Bensalem SAFFAR

L'ACTUALITE THEATRALE A RABAT

YVETTE GRIGRI

Une jeune comédienne de talent



Elle a dix-neuf ans tout juste et elle est l'incarnation même des fameux vers de Corneille :

« Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées
« La valeur n'attend point le nombre des années.

Hier encore, elle était une jeune comédienne à qui on proposait des rôles secondaires et qui, bon gré mal gré, les acceptait. Aujourd'hui, elle connaît le succès. Aussitôt le rideau baissé, les coulisses sont envahies par une foule d'admirateurs, on lui demande des autographes, les félicitations affluent de toutes parts et ses admirateurs sont très nombreux.

— Mais venons-en au sujet de la pièce elle-même.

— C'est le drame d'une femme qui veut un enfant. Le mari, quant à lui, est impuissant à satisfaire l'instinct maternel de sa femme. Yerma accomplit le pèlerinage au saint en nourrissant l'espoir de devenir mère. Des amants ? Ce n'est pas ce qui manque. Mais Yerma veut sauvegarder son honorabilité. Le mari délaisse sa femme. Celle-ci, désespérée, le tue.

— Quelle est la prochaine pièce que vous interpréterez ?

— Pour le moment, nous allons prendre quelques jours de repos. Nous n'avons d'ailleurs aucun projet en vue, du moins dans un avenir proche.

— Mais personnellement, n'avez-vous pas de projets ?

— Je ne fais pas de projets, pour ma part. Je n'ignore pas du reste que la carrière des planches est très ingrate et qu'elle demande une persévérance opiniâtre.

Je suis véritablement touché par la modestie d'Yvette et surtout par l'objectivité de ses vœux. Elle ne rêve pas, elle, de cinéma, de têtes d'affiches et de contrats mirifiques. Le succès ne l'a pas grisée. Et je vous jure... sur ma vie — comme dirait Aznavour — qu'elle a les pieds bien sur terre « la sacrée gamine ».

V. MALKA

Le DESTIN de la CULTURE FRANÇAISE en AFRIQUE du NORD

Point de vue d'un Musulman

par Mohamed Aziz LAHABLI

à M. le Professeur Auguste VIATTE, Président de l'Association « Culture Française », Paris.

Cher Monsieur et ami. En réponse à votre vœu, j'ai le plaisir de vous adresser cette lettre où je vous expose mon point de vue sur un sujet qui nous intéresse également au plus haut degré : « L'avenir de la culture française en Afrique du Nord ».

Permettez-moi d'abord de vous rappeler le proverbe : « Quelque bien châtie bien », dont l'équivalent au Maroc s'exprime ainsi : « Celui qui, à l'occasion, se montre incapable de pincer un être cher, ne peut prétendre l'embrasser sans arrière-pensée ». Et, pour ne pas faillir à la sincérité envers la culture française, qui m'est très chère, je suis amené à faire quelques réserves et critiques, au risque de froisser la susceptibilité de certains de vos lecteurs. Que ceux-ci soient d'ailleurs assurés du souci d'objectivité des pages qui suivent et de l'affection de leur auteur pour la culture française.

Ce n'est un secret pour personne — sauf peut-être pour ceux qui ne veulent, à aucun prix, cesser de faire la politique de l'autruche — que tous les Tunisiens et tous les Marocains se sentent solidaires, de la manière la plus intime, des Algériens. Les relations, de toutes sortes, entre la France et les Nord-Africains en général dépendent de la solution du drame algérien. Car on aime une culture tant que la nation qui l'incarne passe pour représenter la paix et la justice et sait — et peut — freiner les passions aveugles, en politique comme dans les autres domaines. Une des passions qui honorent une nation, et partant sa culture, est la passion pour une égalité fraternelle des hommes et des peuples.

Je suis donc fort ennuyé de parler de l'Afrique du Nord en faisant fi du problème algérien ; c'est ce qui explique mes hésitations lorsque vous m'avez demandé un article en précisant que votre revue est apolitique. Cette précision suffisait à susciter mes scrupules.

En effet, je n'arrive pas à concevoir une culture abstraite, non engagée dans un contexte historique qu'elle cherche à comprendre et à modifier. Convaincu que la politique fait partie de la culture et la conditionne, j'aurais moralement failli à la plus élémentaire probité intellectuelle vis-à-vis des lecteurs, si j'avais accepté de leur parler apolitiquement de la culture, c'est-à-dire en dehors des soubassements de l'histoire nationale.

Or, par l'origine, la langue, la religion, les traditions, le droit, les arts, les techniques (artisanales), les échanges économiques, etc., — jusqu'à l'influence exercée par les divers apports de la présence française, c'est-à-dire par tout ce qui constitue les fondements réels de la culture, l'Afrique du Nord forme une unité qui a toujours pensé, et pensera toujours, en termes de continuité historique. Et comme l'Afrique du Nord, c'est la Tunisie, le Maroc, mais aussi l'Algérie, peut-on parler de ceux-là en taisant celle-ci sans mutiler le concept même d'Afrique du Nord ? En voulant séparer des inséparables, on crée de faux problèmes. D'où le grand embarras : l'Algérie étant tabou, on ne peut aborder qu'une Afrique du Nord incomplète, défigurée, pour présenter une culture « apolitique », c'est-à-dire déformée, vidée de son contenu. Poser, a priori, l'incompatibilité de la culture et de la politique, c'est se condamner à divorcer d'avec la réalité, puisque l'humanité vit dans l'histoire et l'histoire, comme on l'a dit, c'est la politique passée et, corrélativement, la politique c'est l'histoire présente.

Ainsi, aucune de nos nations, si attachées au progrès, n'accepterait de se complaire dans un esprit de suffisance, sans courir le risque de rétrograder et de renier son passé. Les échanges culturels pro tent, et profiteront toujours à nos deux peuples, héritiers de l'humanisme de l'Orient et de la Grèce.

Même en définissant la culture, comme dans l'Antiquité, par la rhétorique (Pourquoi pas ? C'est une manière de penser la réalité et de l'exprimer), je crois que les Nord-Africains, en Méditerranéens authentiques qui aiment « causer » et entendre bien causer resteront attachés à l'art oratoire français, si orléant et si perfectionné, qu'il s'agisse de professeurs, avocats, speakers, conférenciers, ou de simples agents commerciaux, camelots de boulevards, courtiers de toutes sortes etc... Bien sûr, l'imitation et l'admiration ne se limitent pas à l'aspect verbal, à la façon de, mais concernent aussi la méthode de ces « rhéteurs », leur tournure d'esprit, et souvent même

celle des autres peuples, spécialement de ceux qui, autrefois, passaient pour leurs supérieurs. Cette belle et grande compétition pose pour postulat l'appel à la culture française, comme source d'impulsions et de modèles indispensables dans le monde moderne. Pour féconder la culture arabe, nous appliquons les méthodes françaises et nous nous inspirons du passé et du présent français qui nous sont plus familiers que l'histoire de tout autre pays européen. Nous sommes conscients de cette nécessité de collaboration intellectuelle, car nous ne saurions jouir des fruits de notre culture nationale, que si elle se greffe sur la riche culture française et s'unit à elle en une symbiose, dans le respect mutuel de l'originalité et des libertés politiques et économiques de chaque peuple. Cette solidarité n'est point une vue d'esprit ou un simple souhait. C'est une exigence historique de l'état actuel du monde. C'est ce qu'affirme, hier encore, avec un esprit réaliste, S.A.R. le prince Moulay Hassan, dans une déclaration faite au Caire : « Le Maroc, dit-il, ne peut faire cavalier seul dans le concert des nations et c'est la France qu'il s'est naturellement choisie comme partenaire. L'union c'est avec elle qu'il a le plus d'affinités ».

2) Si maintenant on définit la cul-

ture comme un complexe de conditions dans lesquelles des êtres humains s'associent et vivent ensemble, la cohabitation entre Maghrébins et Français étant un fait réel, il faudra passer de la coexistence au stade de la collaboration sincère et cordiale. A maintes occasions, Sa Majesté le Sultan de l'autre, et le Président Bourguiba de l'autre, ont assuré, de la façon la plus officielle, les Français installés au Maroc et en Tunisie de la sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens. Il ne tient donc qu'à la France de multiplier les missions laïques, les cercles artistiques, les cycles de conférences, etc., et d'établir un plan d'assistance culturelle à l'échelle du siècle présent pour que la collaboration, dans ce domaine, soit durable et féconde.

3) Mettons l'accent plutôt sur l'aspect moral de la culture ; elle engloberait les définitions précédentes et par surcroît la notion de valeur. La culture serait alors l'équivalent intellectuel, spirituel et matériel permettant à un groupe social d'assumer des tâches exemplaires et de former des modèles d'hommes.

De tout temps, le Maghreb a connu de grandes figures, des émules de Saint-François d'Assise et de Sainte-Thérèse d'Avila, les Ibn'Arabî, les Ibn'Abbâd, entre autres grands maîtres de la spiritualité universelle. Parallèlement à ces mystiques authentiques, nous avons eu, et avons encore, des mystificateurs, comme en Europe. La vertu, comme les vices, n'ont jamais de marque d'origine exclusive. Face à des penseurs européens de génie, l'Occidental musulman peut aligner des hommes exceptionnels, tels un Averroès, un Avampace ou un Ibn Khaldûn. C'est pourquoi aucune nation ne saurait se targuer du monopole de la moralité ou du génie. Nous avons nos « Héros » et nos « Saints » d'une « morale ouverte », mais aussi nos crapules et nos imbéciles et vous, en France, avez aussi les vôtres.

Ainsi, aucune de nos nations, si attachées au progrès, n'accepterait de se complaire dans un esprit de suffisance, sans courir le risque de rétrograder et de renier son passé. Les échanges culturels pro tent, et profiteront toujours à nos deux peuples, héritiers de l'humanisme de l'Orient et de la Grèce.

Même en définissant la culture, comme dans l'Antiquité, par la rhétorique (Pourquoi pas ? C'est une manière de penser la réalité et de l'exprimer), je crois que les Nord-Africains, en Méditerranéens authentiques qui aiment « causer » et entendre bien causer resteront attachés à l'art oratoire français, si orléant et si perfectionné, qu'il s'agisse de professeurs, avocats, speakers, conférenciers, ou de simples agents commerciaux, camelots de boulevards, courtiers de toutes sortes etc... Bien sûr, l'imitation et l'admiration ne se limitent pas à l'aspect verbal, à la façon de, mais concernent aussi la méthode de ces « rhéteurs », leur tournure d'esprit, et souvent même

Je vous ai parlé de la culture française au Maghreb à la fois comme d'un événement attendu, d'une espérance à réaliser, et comme d'un fait déjà là. Néanmoins l'avenir de cette culture restera fâcheusement menacé tant que des conditions préjudiciables ne seront pas requises. Ce sont d'abord un esprit nouveau

le contenu de leur pensée.

Si à cette communauté dans la manière de comprendre et d'exposer ce qu'on a compris, si à ces structures mentales du bien sentir, voit ordonner et dire, on ajoute la règle morale de toujours bien faire, réglée sur des communes à nos religions abrahamiques, nous nous trouvons sur le même axe : axe de l'humanisme, de la tension principale de la culture arabo-islamique et de la culture française.

5) Poursuivons ce tour d'horizon en donnant une autre, et dernière, définition possible du concept de culture.

Se cultiver, c'est développer, en soi-même et autour de soi, le sens de l'honneur, reconnaître sa dignité et celle d'autrui et savoir donner un sens à ce que l'on fait.

On retrouve là la signification supérieure de toute culture. Nous y reconnaissons à la fois les principes de la Révolution de 89 et aussi (pour si peu qu'on connaisse l'Islam dans ses fondements authentiques) les bases mêmes de la culture islamique

Ainsi, qu'il s'agisse des manières de penser ou des maximes d'action, nos deux cultures se rencontrent. Cependant, toutes deux étant méditerranéennes d'origine, de contenu et de tendances, elles se caractérisent d'abord par une même visée : l'action continue et toujours à parfaire en vue de rendre l'homme « la mesure de toutes choses ». La réalisation effective de cet humanisme nous assigne la tâche de faire de la culture non un ornement pour « bonnettes hommes », mais le moteur de la pensée et de l'action, la source des modèles supérieurs pour cette pensée et cette action : la culture doit réuser tout jugement ne portant pas sur les résultats moraux et pratiques. Nous pouvons nous poser, à propos de la culture, la même question que Corneille se pose au sujet de la foi : « la foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ? (Polyeucte).

C'est donc dénaturer l'humanisme que d'assigner à la culture un rôle passif, d'apparat. L'opposition politique et culture est factice, contradictoire. Alions dire à l'auteur de *Châtiments* et de *l'Année terrible* que la politique n'a rien à faire avec la poésie et à celui du *Discours sur l'origine de l'inégalité* et du *Contrat social* que le rôle de l'écrivain est de faire des promenades et des rêveries dans la solitude. Platon et Aristote, pour ne rappeler que deux des grands noms de l'Antiquité, ne donnent-ils pas la primauté au facteur politique ?

Peut-être, en dehors des acceptations du mot culture que je viens de soumettre à votre réflexion, y en a-t-il d'autres non moins valables. Je suis certain qu'elles aussi prouveraient qu'entre le peuple français et le Maghreb une collaboration culturelle est possible, et même nécessaire. J'aurais tenté l'analyse de ces définitions possibles, si je ne craignais de faire d'une simple lettre, un article trop long.

III

La langue arabe sous le Protectorat

Je vous ai parlé de la culture française au Maghreb à la fois comme d'un événement attendu, d'une espérance à réaliser, et comme d'un fait déjà là. Néanmoins l'avenir de cette culture restera fâcheusement menacé tant que des conditions préjudiciables ne seront pas requises. Ce sont d'abord un esprit nouveau

une nouvelle mentalité dans tous les domaines, et particulièrement dans des rapports humains entre Français et « Indigènes », précisément dans la vie culturelle. Explicitement nous par un exemple privilégié, celui de la langue.

(à suivre)

La paysanne marocaine se sent lésée

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt certains articles que vous avez consacrés au problème de la femme marocaine. Je ne vous cacherais pas que j'ai été fort surprise du peu de place accordée à la paysanne dans vos chroniques. Il semble pourtant que la majeure partie des femmes marocaines soient de vocation campagnarde et la place que vous accordez aux citadines me paraît assez injuste comparativement aux proportions démographiques de la féminité marocaine.

Peut-être, pensez-vous, que je manque de mesure, mais je vous assure que j'ai souvent eu l'impression que les citadines affectent envers les campagnardes un air de supériorité légèrement méprisante. Peut-être sommes-nous moins bien vêtues, peut-être notre apparence est-elle moins soignée que nos sœurs des villes, mais cela ne tient-il pas au fait que notre vie est plus rude, plus austère, moins innocupée ? Il n'est pas douteux que la paysanne apporte moins de soins à sa personne, il est possible aussi qu'elle soit moins cultivée, mais sa vocation est de fonder un foyer n'est pas tellement différente de celle de la citadine. Il est d'ailleurs probable qu'elle sera plus apte à remplir son rôle, car la vie à la campagne oblige dès leur plus jeune âge les fillettes à la rudesse d'une existence qui comporte des charmes sans doute,

mais surtout des obligations souvent pénibles et physiquement dures.

Alors pourquoi, nos sœurs des villes nous rejettent-elles hors de cette collectivité à laquelle nous appartenons ?

Nous pourrions, nous autres « les blédardes », ironiser sur le fait que les citadines qui ont souvent du temps devant elles en profitent fort peu pour s'instruire d'une manière utile au Maroc nouveau. Si elles veulent participer à la construction du Maroc que nous aimons, qu'elles viennent institutrices, médecins, avocates, ingénieurs même, voilà qui tout en prouvant leur illusoire supériorité pourrait être utile au pays. Nous lui demandons aussi de venir au secours de leur sœur campagnarde pour l'aider à s'emanciper et à évoluer sainement.

Pour nous, nous avons bonne conscience, lorsqu'à côté de nos maris, nous regardons les sillons creusés à la force du poignet. Bien sûr nous espérons des améliorations dans notre situation de gens du bled, mais surtout nous sommes fières d'appartenir à ce corps du paysan marocain sur lequel repose la majeure partie de l'économie marocaine. A chacun sa tâche, mais que chacun laisse de côté sa petite supériorité. C'est en faisant preuve de cette compréhension mutuelle que les femmes maro-

caines arriverons à conquérir dans la cité, le droit de participer à la vie commune. Aider toutes ensemble à construire un Maroc moderne et heureux est notre plus cher désir.

Si une certaine incompréhension réciproque existe entre la marocaine des villes et la marocaine du bled, c'est à la citadine qu'il appartient de combler ce fossé. Je suis persuadée qu'il suffirait de peu de chose, par exemple que les femmes des villes viennent prendre contact avec nous, nous expliquer leurs problèmes comme nous leur expliquerions les nôtres. Cette confrontation fructueuse pour toutes créerait peut-être à la longue chez nos sœurs des villes des vocations campagnardes qui resteraient cependant dans leurs possibilités utiles. Il est vrai et tragique que dans la plupart des cas, la femme du bled a une méconnaissance profonde de certains rudiments d'hygiène et de puériculture. Il est vrai que l'apprentissage de la participation à la vie collective et nationale demande une certaine instruction tant générale que civique. Voilà, où nos sœurs de villes trouveraient utilement cette vocation de rapprochement dans l'amitié constructive qui doit être le but de chaque marocaine consciente de ses responsabilités et de femme et de citoyenne.

Aïcha-ABDELKADER
Kasba-Tadla

TRIBUNE LIBRE

L'amitié Judéo - Islamo - Chrétienne

« Puissent les hommes se souvenir un jour qu'ils sont frères ».

(VOLTAIRE)

Le XX^e siècle est le siècle de la science, de la technique et des lumières mais aussi le siècle du fer, du feu et de la mort. Deux horribles catastrophes ont ravagé notre planète. Des hommes soi-disant civilisés se sont entretués et entredéchirés comme des bêtes féroces, poussés par la haine, la convoitise et la rancune. Ces massacres ne sont que les conséquences désastreuses du matérialisme qui est à la base de la civilisation moderne.

A notre époque, le monde est vide de la présence de Dieu qui l'a quitté parce que le mal y est devenu maître comme l'enseignent nos mystiques.

L'homme moderne n'accorde aucune valeur à la religion et fait sienne la fameuse boutade du révolutionnaire Karl Marx : « la religion est l'opium du peuple ». Il est esclave de la politique, idole de ce siècle, et la politique maintient la division et la haine entre les peuples et engendre chaque jour de graves conflits qui peuvent nous mener à une nouvelle guerre.

Or, nous savons ce qu'une nouvelle guerre représente pour nous. Les progrès croissants de la technique ont permis à l'heure actuelle de fabriquer des armes d'une puissance diabolique qui en une minute peuvent détruire tout l'univers. Il faut donc par tous les moyens éviter cet horrible fléau qu'est la guerre.

Mais ne comptons pas pour cela sur les politiciens professionnels. Ils sont trop occupés à lutter pour leurs propres intérêts et perdent leur temps si précieux en congrès et en vaines querelles de partis. Dans tous leurs discours ils parlent de la paix. Mais, font-ils quelque chose pour diminuer la tension qui règne entre les grandes nations ? Pour résoudre les graves problèmes sociaux qui déchangent régulièrement des révoltes sauvagement réprimées par les gouvernements ? Pour libérer les peuples assujettis ? Pour mettre fin enfin à la misère dans laquelle végètent des millions d'êtres humains alors qu'on dépense des sommes colossales pour acheter des armes ? Non... Ils ne font rien de bon et ne cherchent qu'à se

maintenir au pouvoir et à augmenter leur puissance. (1)

Faut-il alors compter sur les savants, ces dieux du siècle qu'on adore et qu'on suit aveuglément sans savoir vers quelle voie ils nous mènent ?

Vain espoir... Les savants sont trop occupés à inventer des nouvelles bombes qui serviront à détruire des millions de créatures innocentes. Bien sûr, grâce à leurs découvertes l'humanité a fait des progrès considérables dans tous les domaines. Mais que valent tous ces progrès à côté des millions de vies humaines disparues par la faute des savants. Leur œuvre n'a servi qu'aux assassins et aux criminels. On ne peut donc pas compter sur eux pour défendre sérieusement la paix.

Qui doit alors lutter pour la paix ?
LES CROYANTS...

Seuls les Musulmans, les Chrétiens et les Juifs qui croient à l'Unité de Dieu qui mène à l'Unité de l'Homme pourront par leur collaboration ici-bas faire régner la paix à laquelle aspirent tous les hommes qui ont ressenti dans leur chair le drame de la guerre.

Il faut que les disciples de Moïse, Jésus et Mahomet prennent conscience de leur devoir qui est d'observer la volonté de Dieu. Or le Dieu que nous adorons tous n'est-il pas le même ? ELOHIM, ALLAH et SEIGNEUR désignent la même force spirituelle qui régit l'univers. Nous proclamons tous en des langues différentes mais en des termes semblables l'Unité absolue de Dieu.

Dans des prières qui expriment les mêmes sentiments nous le glorifions, l'exaltons et le louons. Quelle est cette volonté de Dieu à laquelle nous devons tous nous soumettre ? C'est, que la Paix, la Justice et la Vérité règnent dans le monde... Tous les préceptes du Judaïsme, de l'Islamisme et du Christianisme ne visent qu'à rendre l'homme bon, charitable, juste, et pacifique. La pratique des dix commandements, Charte de l'humanité civilisée s'impose à tous les croyants. La morale des trois religions est aussi la même. Seuls diffèrent les rites et les pratiques qui ne sont après tout que l'habit de la religion.

Seulement au cours des siècles, Juifs, Mu-

sulmans et Chrétiens se sont laissés égarer par le fanatisme et l'intolérance et ont fait couler des fleuves de sang...

Jésus a dit : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Loin d'appliquer ce précepte sublime, les Chrétiens n'ont fait que tuer, égorgé et brûlé les Juifs et les Musulmans au nom même de cette Loi d'amour qu'ils voulaient imposer de force à toutes les créatures. Leurs théologiens n'ont fait que prêcher la haine et exhorter les fidèles aux massacres.

Mahomet aussi a ordonné à ses adeptes de ne pas toucher aux gens du livre (AHLE EL KITAB) c'est-à-dire les Juifs et les Chrétiens. Ce sage conseil n'a malheureusement pas été toujours suivi. De nombreux conquérants belliqueux ont torturé et assassiné les fidèles des autres confessions.

Les Juifs aussi se sont laissés égarer parfois par les souffrances atroces que leur faisaient subir leurs frères et ont proféré des paroles virulentes de haine.

Le temps est venu de réparer ces erreurs... La haine et le désaccord qui ont régné entre nous doivent faire place à la compréhension, à la tolérance et à l'amitié.

Que les Juifs, les Musulmans et les Chrétiens sortent enfin de leurs erreurs et détruisent le mur imaginaire qui les a longtemps séparés.

Qu'ils comprennent leurs religions respectives et les pratiquent convenablement. Qu'ils songent enfin à se connaître au lieu de se haïr car la connaissance détruit tous les préjugés basés généralement sur l'ignorance. Les hommes en ont assez de la guerre, dont ils goûtent l'amertume et les horreurs. Il faut lutter de toutes nos forces contre la violence, le fanatisme, l'intolérance et la haine qui mènent l'homme aux crimes et aux massacres.

Unissons-nous et créons une AMITIE JUDEO - ISLAMO - CHRETIENNE basée sur nos valeurs spirituelles communes.

Jacob ELHADAD

(1) Nous ne faisons allusion ici qu'à la politique des gouvernements des grandes puissances, politique axée essentiellement sur l'impérialisme et la puissance.

Le drame de la Justice Marocaine

Scandale à Outat-El-Hadj

par Me Thami Ouazzani

A la suite de la publication de notre article « SCANDALE A OUEZZANE » du 2 mars courant, le MINISTRE DE LA JUSTICE a cru devoir adresser une circulaire aux différents Barreaux du Maroc, par laquelle, il leur fait part de son étonnement sur le contenu de l'article publié dans notre hebdomadaire.

Oui, malgré cette circulaire, nous confirmons que les prisons marocaines sont pleines à nouveau, pleines à craquer.

La Prison Civile de Rabat a atteint un effectif supérieur à 1.100 détenus et actuellement, sous prétexte de « dégorger » cette prison, on dirige vers la Maison Centrale de Port-Lyautey ou les autres pénitenciers du Maroc (Ali Moumen ou Adir) des prévenus détenus depuis JUILLET 1956 et qui doivent être jugés dans 15 jours ; nous ne citerons, par exemple, que ceux de l'affaire criminelle numéro 1971 du HAUT TRIBUNAL CHERIFIEN, qui est inscrite au rôle de l'Audience Criminelle du 15 avril prochain.

Ce procédé porte gravement atteinte aux droits de la défense.

L'avocat, qui après de nombreuses réclamations et lettres de rappel, a enfin obtenu le transfert de son client à Rabat, n'a pas le temps matériel de prendre un permis de communiquer pour rendre visite à son client, que ce dernier est déjà transféré vers une destination inconnue et avec un autre numéro d'écran.

L'Administration pénitentiaire prétend que les locaux de Rabat sont trop exigus pour contenir l'effectif actuel ; mais la carence ou le mauvais fonctionnement de cette Administration ne doit pas être supportée par les détenus irresponsables ni porter atteinte aux droits sacrés de la défense.

A ce propos, Messieurs les Avocats de Rabat attendent avec impatience qu'un local leur soit spécialement affecté à la Prison Civile de leur ville.

L'entretien confidentiel entre le Conseil et le détenu est matériellement impossible à la Prison Civile de Rabat où l'avocat est constamment dérangé par

les gardiens eux-mêmes ou par les autres détenus. Du temps du Protectorat, il y avait autant de détenus moins de locaux et les avocats pouvaient librement s'entretenir avec leurs clients dans un local qui leur était spécialement affecté.

Si à Rabat, l'entretien de l'avocat avec son client présente quelques inconvénients, à OUTAT-EL-HADJ, par contre, il est absolument interdit sur ordre du Super-Caïd (un autre Super-Caïd !!).

Oui, un avocat, à OUTAT EL HADJ n'a pas eu le droit de communiquer ni même de voir son client, arrêté depuis plus de 2 mois par les Gendarmes de MISSOUR et incarcéré, pour leur compte, dans une cellule de la geôle de l'ex-bureau des Affaires Indigènes d'OUTAT-EL-HADJ.

62 jours exactement de régime cellulaire ! et le détenu n'a pas le droit d'avoir une paillasse, il doit coucher à même le sol.

Qu'un super-caïd prétende ignorer la législation sur le régime de l'information ou de la détention cellulaire, passe encore, mais Messieurs les Gendarmes, eux, n'ont aucune excuse.

VOICI LES FAITS :

SI MOHAMED OULD LEFKIR ALI, commerçant honorablement connu à OUTAT EL HADJ, a été arrêté, il y a plusieurs fois, sur ordre du Super-Caïd de GUERCIF et incarcéré dans cette dernière ville pendant 62 jours, sans mandat de dépôt évident.

Il a été ensuite dirigé vers OUTAT EL HADJ où il a été « consigné » pendant 9 jours, à son domicile.

Puis, il a été à nouveau arrêté, le 27 janvier 1957, toujours sur ordre du Super-Caïd sus-nommé, par les gendarmes de MISSOUR.

Arrêté, il a été battu (plusieurs témoins sont prêts à l'attester) et incarcéré, pour le compte des Gendarmes de Missour dans une cellule de la geôle sus-indiquée.

Il a été interrogé et battu pendant quelques jours puis abandonné en cellule aux mains de mokhazenis qui l'ont « gâté », du 4 au 11 mars.

L'enquête a été reprise le 18 mars parce que le bruit avait couru à MISSOUR que la famille de l'inculpé avait constitué un avocat.

L'avocat constitué par SI MOHAMED OULD LEFKIR ALI s'est rendu le 18 mars courant à MISSOUR où il a pris contact avec le Chef de la Brigade de Gendarmerie de cette ville ; ce dernier a déclaré au Conseil de l'inculpé :

« Mes agents sont justement partis aujourd'hui à OUTAT EL HADJ, pour cette affaire ; vous pouvez monter ; ils vous renseigneront mieux que moi ». Arrivé à OUTAT EL HADJ, l'avocat a demandé au Caïd local un permis de communiquer, qui lui a été refusé. Motif : cette affaire relève toujours de la Gendarmerie et le détenu n'est pas placé sous mandat de dépôt.

Les gendarmes, à leur tour, ont refusé de laisser l'avocat communiquer avec son client ; ils ne l'ont même pas autorisé à le voir en leur présence sous prétexte qu'il était toujours à l'instruction (sic) ! !

« Nous avons, ont-ils répondu à l'avocat, des instructions formelles du Super-Caïd de Guercif « d'interdire à toute personne de communiquer avec l'inculpé, y compris les avocats ».

Et l'avocat n'eût d'autre ressource que de reprendre le chemin du retour : 800 kilomètres sans même avoir vu son client.

Siôt arrivé à Rabat, l'avocat apprenait que le parent de l'inculpé, qui l'avait constitué, était à son tour arrêté, sous l'inculpation de « DELIT DE CONSTITUTION D'AVOCAT » délit créé par les Chefs des Bureaux des Affaires Indigènes et (hélas !) existant encore dans un Maroc Indépendant.

A son retour à Rabat, le Conseil de l'inculpé trouva sur son Bureau la circulaire ministérielle dont nous faisons état ci-dessous ; elle arrivait à point.

Mais, au Ministère, on lui a répondu « Vous ne pouvez pas être reçu avant lundi. Saisissez-nous par écrit » ; ce à quoi, l'avocat a répondu :

QUEL EST DONC LE BUT EXACT DE VOTRE CIRCULAIRE ?

REVUE DE LA PRESSE

A PROPOS DE L'ALGERIE

Une « libre opinion » de Jean Amrouche, d'après « Le Monde » du 30 mars 1957.

Les journalistes font ce qu'ils peuvent. L'actualité les dévore, et voue à l'indifférence des faits divers, transforme en informations quotidiennes les événements insignifiants, comme ceux que plus tard on qualifiera d'historiques. Etant l'un d'eux, je subis, comme eux tous, l'érosion du métier. Mais il se trouve qu'une situation particulière me porte à consacrer plus de temps, d'attention et de passion à la tragédie algérienne, et à souhaiter qu'on la considère d'un autre oeil, qu'on la situe dans une autre perspective que la perspective politique ordinaire. Pour que cette perspective soit une perspective de vérité, il faut absolument qu'elle soit fondée sur le dialogue avec l'adversaire. Il faut que cesse la pratique qui nous a conduits où nous sommes, à ces victimes par dizaines de milliers, à ces ruines, à ces centaines de milliards perdus pour les œuvres de paix, à ces blessures de l'âme, à ces traumatismes de conscience plus difficiles à guérir que les ruines des cités et des champs. Cette pratique est celle de la surdité et de l'aveuglement volontaires, ou subis dans un état de passivité qui n'est pas moins criminel, s'agissant d'un peuple qui porte devant l'histoire une charge de devoirs à la mesure de sa gloire.

Frappe, mais écoute. Que les militaires frappent, c'est leur métier. On le leur a ordonné. Ils exécutent. Bien ou mal ; efficacement ou non ; humanement ou non ; glorieusement ou non ; je n'ai pas à l'examiner ici. Mais il revient aux civils, au peuple français, contre lequel les insurgés d'Algérie ne sont pas en guerre, d'écouter, et d'écouter principalement ceux qu'on lui a désignés comme des ennemis.

Je ne veux pas poser la question de savoir si, les ayant écoutés, il les entendra ; si les ayant entendus, il les comprendra ; si les ayant compris, il les approuvera ou les condamnera. Je dis seulement qu'il n'a pas le droit de ne pas les entendre, et qu'il doit à lui-même, et à cette conception universelle de l'homme qu'il représente à un degré éminent, mais que l'adversaire représente aussi, de les entendre. Je dis que ce peuple ne doit pas tolérer davantage que dans la terrible partie qui est engagée, partie dont il est lui-même l'enjeu, toutes les cartes ne soient pas étalées au grand jour.

SITUATION CATASTROPHIQUE

Le journal « Ar Rai Al Amm » (PDI) se demande où l'on va :

« L'irritation règne partout, les entraves, les dépravations et les échecs foisonnent dans tous les secteurs et l'appareil gouvernemental ne fonctionne ni par le bas ni par le haut.

« Un grand mécontentement couve dans les campagnes. Le fellah, qui avait lutté pour améliorer sa situation et échapper à l'oppression, vit actuellement dans un enfer de persécutions. Les oppressions continuent, la concussion sévit et certains caïds agissent de la même façon que les anciens caïds et contrôleurs civils.

« Dans les villes, toutes les classes sont mécontentes. Les chômeurs manifestent chaque jour, la contagion des manifestations se répand de ville en ville.

« Les commerçants sont mécontents en raison de l'observation de la procédure légale du commerce et de l'octroi des licences aux amis et aux proches parents...

« Au lieu de chercher à apporter un remède à la situation, de réviser le

régime et de redresser la situation à l'intérieur, le gouvernement se consacre à des questions extérieures secondaires négligeant ainsi les problèmes fondamentaux et la liquidation des questions en suspens avec les Etats qui nous colonisaient tels que la France et l'Espagne.

« Notre devoir national sacré nous impose d'attirer l'attention des responsables et de leur rappeler que nous nous dirigeons vers la catastrophe et la décadence certaine, si la situation demeure ce qu'elle est.

« La situation est infiniment grave dans tous les domaines. L'expérience en cours a totalement échoué c'est pourquoi il importe d'y mettre fin et de l'abandonner ».

Extrait de HAIR ET DETUIRE (Programme du communisme) par André Chaban, « Maroc-Demain » du 6 avril 1957.

La fuite des capitaux qui se traduit par une évaporation de 69 milliards de francs entre les mois de juillet 1955 et d'octobre 1956, la diminution des investissements privés, le ralentissement de la construction tendant vers un arrêt total, la fermeture des établissements industriels, la réduction des surfaces emblavées, tout cela, d'après le Parti communiste marocain, fait partie d'un plan d'ensemble machiavélique conçu par un colonialisme avide de prendre sa revanche.

Eh bien non ! Nous ne pouvons pas passer sous silence de telles inepties auxquelles des militants syndicalistes mal informés et plus généralement de braves gens trop crédules peuvent être tentés d'accorder quelque valeur.

Les capitaux ont fui et hésitent à revenir parce que personne, depuis deux ans, n'a pu leur garantir un minimum de sécurité, pas plus que des possibilités de fructifier dans des con-

ditions reconnues normales en régime capitaliste. Cela est tellement vrai que, si l'on en croit un des animateurs de la Tribune Libre de Radio-Maroc, ce ne sont pas seulement des capitaux étrangers qui ont franchi les frontières depuis la proclamation de l'indépendance.

La question des investissements privés est intimement liée à celle des capitaux. Investir ? Où et comment ? Le Parti communiste marocain serait bien en peine de le préciser.

Non, ce n'est pas de gaité de cœur que les chefs d'entreprise ferment les portes de leurs usines, de leurs ateliers et de leurs magasins. Ce n'est pas dans le dessin inavoué de participer à un ténébreux complot que des industriels et des commerçants chaque jour plus nombreux déposent leur bilan et se résignent à perdre le bénéfice d'années d'efforts persévérants.

Ce n'est pas pour tirer parti d'une situation troublée que les colons renoncent à la mise en valeur d'une partie importante de leurs terres.

Ce n'est pas avec l'arrière-pensée d'un retour en force que des dizaines de milliers de non-Marocains ont fui un pays où beaucoup d'entre eux entendaient bien finir leurs jours.

Ces renonciations, ces départs, sont la conséquence d'une situation dont on pouvait — dont on peut encore — éviter qu'elle tourne à la catastrophe. Mais, nous le savons bien — et ceux qui, il y a quelques mois, niaient encore cette évidence viennent de leur erreur — le rôle du Parti communiste n'est pas d'apaiser les passions. Bien au contraire, le propos des agitateurs moscovitaires est d'entretenir, d'aggraver un malaise grandissant pour en tirer profit le moment venu et substituer à ce qu'ils appellent l'oppression impérialiste, une liberté semblable à celle que les tanks russes ont apportée aux ouvriers de Budapest. »